

Transactions
2008

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 18, numéro 1

4^s

*La vie après
la vie professionnelle...*

*En quête d'un
nouveau défi*

*Me Robert M. Lebeau, vice-président
sortant aux affaires juridiques de La
Financière Sun Life du Canada,
prend sa retraite après 38 ans de service.*

■ «Spectaculaire accident»
A peine retraitée, l'honorable
Pierrette Rayle a frôlé la mort





VOTRE FAMILLE A BESOIN DE SOLUTIONS BRILLANTES

pour se protéger des aléas de la vie.

À la Sun Life, nous croyons que des conseils financiers ne doivent pas se limiter aux finances – ni même à l'assurance. Nos conseils judicieux vous aident à protéger ce que vous avez de plus cher dans la vie, votre famille. Qu'il s'agisse d'assurance-santé pour vous protéger en cas de maladies graves, ou encore d'assurance soins de longue durée, nous pouvons vous conseiller. L'avenir de votre famille vous préoccupe? Nous vous écoutons. Parlez de la Sun Life à un conseiller financier dès aujourd'hui. Assurez votre protection et celle de votre famille. **La vie est plus radieuse sous le soleil.**

Financière 
Sun Life

La vie après la vie professionnelle....

Témoignage d'un avocat prestigieux à l'orée d'une nouvelle carrière



Par Me Robert Max Lebeau

(NDLR) Après 38 ans de bons et loyaux services, Me Robert M. Lebeau, vice-président aux affaires juridiques, a pris sa retraite à la fin de 2008 de La Financière Sun Life du Canada à Montréal, société qui affichait un actif de 400 milliards \$ au début de 2008.

Au cours d'une interview avec *Le Monde Juridique*, Me Lebeau, qui a joué un rôle déterminant dans le développement du secteur des affaires juridiques au

niveau québécois et canadien au cours de sa longue carrière professionnelle, fournit un éclairage hors du commun de la profession de conseiller juridique d'une très grande société financière internationale.

C'est la philosophie qui l'attirait d'abord étant plutôt intellectuel que pratique. Pourtant, c'est le droit qui devait l'emporter, affirme-t-il posément, dans le témoignage qui suit :

«Tout d'abord, il convient de noter que je ne me destinais pas à la pratique du droit dans ma tendre enfance. Dès l'adolescence, c'est une carrière diplomatique qui m'attirait. Ayant été plutôt littéraire et philosophe, je croyais nécessaire de mieux connaître les institutions politiques et juridiques dans lesquelles nous évoluions. C'est ce qui m'a fait choisir le droit.

Arrivé à la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1967, c'était un véritable régal pour l'esprit. On y voyait les Jean Betz, Jacques Boucher, André Morel, Jacques Fortin, Jean-Louis Baudouin nous stimuler et nous rendre extrêmement intéressante cette discipline que d'autres auraient facilement pu rendre rébarbative. C'est alors que je me suis pris de passion pour le droit, plus spécialement l'histoire du droit et le droit pénal.»

Après avoir complété mes études de droit à l'Université de Montréal et passé le Barreau, j'ai commencé une carrière à la Sun Life, désireux de mieux connaître les affaires et de perfectionner mon anglais. Dans mon esprit, j'y serais quelques années tout au plus. Encore là, j'y découvris outre la con-

naissance des affaires, du droit des affaires et de l'anglais, une meilleure compréhension de l'éthique protestante du travail et un monde de possibilités.

Alors que vue de l'extérieur la pratique dans un contentieux de société d'assurance peut paraître morne et répétitive, j'ai découvert un monde fascinant qui m'amena très tôt à traiter de questions de contrôle de change relativement notamment à des affaires que nous cédions ou avions cédées en Inde et en Afrique du Sud où nous avons été expropriés (en processus de «domestication»). Il était possible d'aspirer à une carrière internationale au sein d'une entreprise au rayonnement international dirigée de Montréal.

Mais les choses allaient changer et les aléas politiques firent en sorte que la pratique internationale devient bien plus locale au début des années '80. Mais encore, de nombreux projets d'envergure nationale se sont conclus depuis Montréal et je travaille alors principalement dans des dossiers de valeurs mobilières ou d'immobilier alors que je commence à m'impliquer dans la constitution de nouvelles filiales hors du secteur de l'assurance comme la gestion de portefeuille ou la gestion d'avantages sociaux non assurés. La Sun Life compte alors fort peu de filiales surtout si l'on compare à la situation aujourd'hui où la Sun Life en compte plus de 200.

Vers 1998, je prends la direction du contentieux de la Sun life à Montréal et j'investis des efforts assez considérables à l'élaboration d'un cadre physique approprié pour le service juridique puisque le Service juridique doit déménager dans de nouveaux locaux. Les nouveaux locaux seront conçus de façon à accueillir une équipe bien regroupée avec tous ses services bien fonctionnels. Ce sont encore ces locaux que nous occupons aujourd'hui. Il va sans dire que l'équipe d'avocats avec laquelle j'ai l'honneur de travailler ainsi que le cadre physique dans lequel nous travaillons sont pour moi un objet de fierté évidente.

Tout au long de ces années, le bénévolat,

l'enseignement et les conférences viendront enrichir et pimenter le quotidien de la vie professionnelle.

Les dernières années m'ont amené à présenter plusieurs dossiers au sein de l'industrie des assurances ou encore à nos autorités de tutelle (ministère des Finances, AMF) ou aux divers paliers gouvernementaux avec lesquels nous interagissons régulièrement par la force des choses.

J'ai décidé de quitter le service de la Sun Life à la fin de cette année 2008 avec des sentiments mixtes : je quitte une équipe formidable dont je suis très fier. Je regretterai l'interaction quotidienne que nous avons et les défis que nous avons à relever ensemble. Par ailleurs, je crois que le bon moment pour quitter est celui où les choses se présentent bien, où l'équipe en place en est une de qualité et où on peut quitter en se disant : «Je passe le bâton à des coureurs qui finiront bien la course». Je compte prendre quelques moments de recul et compte m'inspirer du loup, celui auquel il est fait allusion dans la fable de La Fontaine «Le loup et le chien».

Après avoir connu quelques moments de liberté, je compte relever de nouveaux défis, en quelque sorte une nouvelle carrière, une nouvelle vie.

Au plan plus personnel, la rigueur et le désir d'approfondir et de bien circonscrire les problèmes ont été constamment des balises de ma pratique. Les mentors que j'aurai eus au contentieux de la Sun Life m'ont très tôt communiqué ces valeurs. Dans un tel cadre, une compagnie qui établit des milliers voire des millions de contrats semblables ou même identiques. Les problèmes en apparence peu importants se répercutent à une grande échelle. Il est alors primordial de faire les choses avec le plus grand soin et le plus correctement au départ ce qui évite de réparer à grands frais plus tard. Bien faire les choses la première fois fait en sorte qu'il ne faille pas subséquemment investir temps, énergie et argent à réparer.

Historique du contentieux de la Sun Life - Montréal

Dans l'ordre habituel, Me David W. Boyd, vice-président adjoint et avocat principal, (assise), Me Elyse Lemay, LL.B., MBA, vice-présidente adjointe et avocate principale, qui dirige désormais les destinées du service juridique à Montréal, (debout) Me Geneviève Pepin, Me Robert M. Lebeau, vice-président sortant, et Me John Robert Kelly.



Le contentieux de la Sun Life est sans doute l'un des plus anciens. Dès 1871, un «aviseur légal» était nommé. En 1905, un avocat à mi-temps représente la compagnie qui est déjà présente dans plus de 15 pays. En 1919, il portera le titre de «Counsel». En 1927, la compagnie compte 3 avocats à son service dont Maurice Versailles qui sera l'auteur en 1936 de «Report on the Codification of Québec Life Insurance Law». Le premier «General Counsel» sera nommé en 1946 : c'est le début d'un véritable service juridique. J.A. Brabant en fera partie et sera l'auteur «The Life Insurance Law of Québec» en 1961. Luc Plamondon, qui a dirigé le Service juridique de Montréal, sera lui l'auteur de «Législation du Québec relative au contrat d'assurance sur la vie» (1971) et de nombreux articles publiés dans des revues juridiques. Robert Lebeau assume par la suite la direction du Service juridique de Montréal de 1996 jusqu'à 2008. Durant cette période, la Sun Life du Canada et Compagnie d'assurance-vie s'est démutualisée et a acquis Clarica, Compagnie d'assurance sur la vie (anciennement La Mutuelle). Elle est devenue une

importante organisation à l'échelle internationale offrant une gamme diversifiée de produits et services dans les domaines de l'assurance et de la constitution du patrimoine. Aujourd'hui, les affaires juridiques de la Sun Life comportent 32 avocats au Canada (Toronto, Waterloo, Montréal) et des équipes d'avocats sont également présentes en Asie, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Le Service juridique de Montréal qui compte 10 personnes est désormais dirigé par Me Elyse Lemay qui a joint la Financière Sun Life en 1993. Ce service compte 5 avocats spécialisés dans leurs domaines respectifs dont notamment l'assurance et les produits d'épargne, les garanties collectives et les régimes de retraite, la représentation de l'organisation devant les tribunaux civils et administratifs, ainsi que 2 parajuristes et 3 adjointes. Outre la gestion des affaires courantes, l'équipe d'avocats de Montréal est appelée à collaborer dans des dossiers d'envergure pancanadienne et parfois même internationale. Elle assume également une représentation de la Financière Sun Life auprès de comités d'industrie et des organismes de réglementation du Québec.

A peine retraitée, l'honorable Pierrette Rayle frôle la mort dans un «spectaculaire accident»

Par André Gagnon

A peine retraitée de la Cour d'appel du Québec, l'honorable Pierrette Rayle, épouse de l'honorable John Gomery, juge retraité de la Cour supérieure du Québec, a frôlé la mort à un kilomètre de la maison de campagne du couple à Havelock, près de Valleyfield, dans la nuit du 17 au 18 décembre 2008.

Mme Rayle revenait de visiter sa fille après un voyage de plusieurs semaines en Afrique avec son mari. C'était le lendemain du retour au pays. Fatiguée par le «time lag» et un vol combiné de plus de 20 heures, elle s'est endormie au volant de sa voiture de marque Audi, a frappé un arbre de plein fouet, effectué deux tonneaux causant un «spectaculaire accident» qui a complètement démoli sa voiture. Elle en est sortie indemne ! a-t-elle confirmé au Monde Juridique.

Après un séjour de 32 jours en Afrique, Mme Rayle n'a heureusement subi aucunes séquelles de cet accident. Car, dit-elle, depuis elle a joué au tennis et au badminton et continue à dorloter les huit petits-enfants du couple.

Elle a rendu hommage aux policiers et aux agents de sécurité qui lui ont porté secours lors de cet accident survenu tard dans la soirée et qui aurait pu lui coûter la vie.

Le couple Rayle-Gomery a été honoré plus tôt au cours de l'année 2008 par le doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, Me Nicholas Kasirer, qui leur a décerné conjointement le Prix F.R. Scott, décerné pour la troisième fois, pour «Service exemplaire en reconnaissance de leurs insignes contributions au droit.»

Le juge John Gomery, diplômé de Mc Gill, a présidé une commission fédérale d'enquête sur les commandites qui continue à faire couler beaucoup d'encre. Il a fait carrière comme avocat chez Martineau Walker (Fasken Martineau) et comme juge de la cour supérieure du Québec entre autres fonctions publiques.

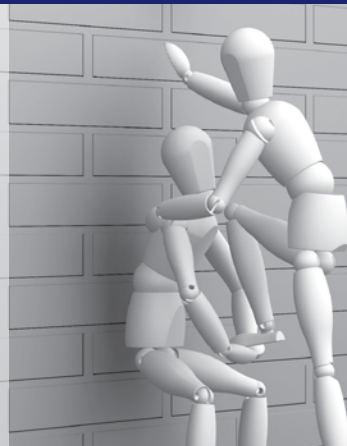
Mme Rayle, diplômée de la faculté de droit de l'Université de Montréal, autrefois avocate et spécialiste en droit matrimonial chez Fasken Martineau (autrefois Martineau Walker) a été Bâtonnière du Barreau de Montréal et a rempli divers postes au sein du

PRÊTS AUX DEMANDEURS

Aidez vos clients à surmonter les obstacles financiers.

Nous offrons des prêts pour tout litige commercial ou civil.

LEX FUND[®]
Ne payez rien si la cause est rejetée.
GESTION LEXFUND INC.



Ne payez rien si la cause est rejetée.

www.lexfund.ca

1-877-772-1771 poste 102

prets@lexfund.ca

Barreau du Québec avant d'être nommée d'abord à la Cour supérieure du district de Montréal puis mutée à la Cour d'appel du Québec jusqu'à sa démission le premier décembre 2008 du plus haut tribunal du Québec.

Pierrette Rayle a enseigné à la faculté de droit de l'Université de Montréal pendant trois ans. «Retraitée active», elle a récemment donné des cours à l'École de Gestion Desautels de l'Université Mc Gill.

Sean Finn

Vice-président exécutif Services corporatifs et chef de la direction des Affaires juridiques

Sean Finn a été nommé Vice-président exécutif Services corporatifs et chef de la direction des Affaires juridiques le 1er décembre 2008. À ce titre, il assume la direction de tout un éventail de dossiers juridiques, gouvernementaux, réglementaires et de ressources humaines.



M. Finn est entré au CN en janvier 1994. Il est devenu trésorier et conseiller principal en fiscalité en août 1996, vice-président, trésorier et conseiller principal en fiscalité en janvier 2000, premier vice-président, chef de la direction des Affaires juridiques et secrétaire général en décembre 2000, et premier vice-président Affaires publiques, chef de la direction des Affaires juridiques et secrétaire général en février 2003.

M. Finn a été nommé Fiscaliste de l'année 2000 par ses confrères. Il est actuellement président du Conseil d'administration de la Chambre de commerce du Québec.

Avant d'arriver au CN, M. Finn était associé fiscaliste au sein d'un grand cabinet d'avocats de Montréal. Auparavant, de 1989 à 1990, il était responsable des décisions, à la section du crédit-bail et du financement et à la section des réorganisations de corporations, à Revenu Canada, Impôt.

Diplômé en droit de l'Université de Montréal en 1981, M. Finn a également obtenu une maîtrise en droit fiscal de l'Université de Toronto, en 1983. Il a été inscrit au Barreau du Québec en 1983. Il est en outre professeur en législation et réglementation fiscales à la maîtrise de l'Université de Sherbrooke.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Volume 18, numéro 1

LE MONDE JURIDIQUE

6050, rue de L'Authion
 Anjou (Québec) Canada
 H1M 2S4
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca

Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/

Rédacteur en chef

André Gagnon, B.A., LLL.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

6050, rue de L'Authion
 Anjou (Québec), H1M 2S4
 Tél.: (514) 353-3549
 Fax: (514) 353-4159

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549
 Télécopieur: (514) 353-4159

Infographie

Image-innée

Photographie

Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2009 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.

La vie après la vie professionnelle...

**Témoignage d'un avocat prestigieux à l'orée
 d'une nouvelle carrière**

Par Me Robert Max Lebeau..... 3

Historique du contentieux de la Sun Life - Montréal

..... 5

**A peine retraitée, l'honorable Pierrette Rayle frôle la mort
 dans un «spectaculaire accident»**

Par André Gagnon..... 6

Remise des premières Bourses Antonio-Lamer

..... 9

Transactions 2008 :

Stikeman Elliott
..... 10

Ogilvy Renault
..... 14

McCarthy Tétrault
..... 17

Fasken Martineau
..... 21

Heenan Blakie
..... 24

McMillan
..... 25

OSLER
..... 26

BLAKES
..... 27

Plaider sa cause avec 10% de la preuve

Par Me Dominic Jaar..... 29

StenoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographe...
 à la fine pointe de la technologie
 à l'ère du numérique...**

***vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour
 encore plus rapidement grâce à notre système AUDI-O-NET.***

- Sténographes officiels • français, anglais, bilingue • Mémoire & Annexes • Cour d'Appel & Suprême du Canada
- Transcriptions de cassettes • Copie de cassettes • Prise de vidéo • Vidéo conférences • Dépôts par téléphone
- Salle d'interrogatoire • Délai urgent & jour le jour • format condensé/index de recherche

Recevez via Internet ou sur disquette vos transcriptions format condensé avec index de recherche.
 (Aucun logiciel nécessaire)

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5 • Un seul numéro : (514) 288-1888
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenofac@stenographe.com

Remise des premières Bourses Antonio-Lamer



*De gauche à droite sur la photo, M. Alexandre Stylios, l'honorable Danièle Tremblay-Lamer, Mme Rébecca Laurin et la professeure Anne-Marie Boisvert.
(Photographe: Claude Lacasse, iForum, UdeM)*

Dans le cadre d'un symposium visant à souligner la contribution exceptionnelle au droit de feu le très honorable Antonio Lamer, la Faculté de droit de l'Université de Montréal était fière de remettre les toutes premières Bourses Antonio-Lamer à deux étudiants méritants, Mme Rébecca Laurin, étudiante en 2e année du baccalauréat, et M. Alexandre Stylios, étudiant au doctorat. La cérémonie a eu lieu les 20 et 21 novembre dernier en présence de l'honorable Danièle Tremblay-Lamer. Le Fonds Antonio-Lamer a été créé grâce à la générosité de la famille du juge Lamer, de nombreux collègues et amis, afin d'honorer la mémoire de celui qui, avant de devenir juge, avait été étudiant et professeur à la Faculté. Il permettra de remettre à chaque année deux bourses destinées à des candidats de tous les cycles d'études s'intéressant principalement aux domaines du droit chers au juge Lamer, notamment le droit criminel, le droit constitutionnel, le droit des autochtones et le droit des personnes.



DEPUIS 1850

**GRAVURES ADAMS
INTERNATIONAL LTÉE**

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

**SYSTÈME DE GESTION
DE COMMANDES EN LIGNE**

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adams@adamsengraving.com

MONTRÉAL & TORONTO
1-888-232-6729

Transactions importantes de l'année 2008

Stikeman Elliott a travaillé dans le cadre d'importants litiges et d'opérations et a notamment représenté :



Claire Zikovsky



William Rosenberg



Steeve Robitaille



Sophie Lamonde

GAINS DE CAUSES

Alstom : Stikeman Elliott a obtenu un jugement final favorable de la Cour supérieure du Québec forçant la STM et le gouvernement du Québec à procéder par appel d'offres public pour l'octroi du contrat de remplacement des 336 voitures MR-63 du métro de Montréal, évalué à 1,2 milliard de dollars.

Équipe de conseillers juridiques : Éric Mongeau, Charles Nadeau, Patrick Girard, Lev Alexeev et Louise Touchette.

Concession A-25 : Dans un jugement de 68 pages, le juge Pierre Béliveau de la Cour supérieure atteste la validité du décret gouvernemental adopté le 14 décembre 2005 qui autorisait la construction d'un pont dans l'est et, conséquemment, le parachèvement de l'autoroute 25. Pour chacune des quatre questions "fondamentales" en litige, le juge a tranché en faveur des défendeurs, à savoir le Procureur général du Québec représentant le gouvernement, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministre des Transports, la présidente du Conseil du Trésor et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Conseiller juridique : Patrick Girard

Conseil du patronat du Québec (CPQ) : Dans le cadre d'une requête en révision judiciaire d'une décision sans précédent en matière d'équité salariale dans laquelle nous représentons l'intervenant, le CPQ, la Cour supérieure a fait droit aux prétentions du CPQ et a annulé une décision de la Commission des relations du travail qui considérait dorénavant illégaux tous les programmes distincts d'équité salariale sans catégorie d'emplois à prédominance féminine.

Équipe de conseillers juridiques : Jean-Marc Fortin en collaboration avec Patrick Benaroch et Patrick Girard.

Infineon Technologies AG et d'autres défendeurs : Stikeman Elliott a réussi à faire rejeter une demande d'autorisation pour un recours collectif en Colombie-Britannique alléguant un complot de fixation des prix des puces de mémoire en silicium (mieux connues sous le nom DRAM).

Équipe de conseillers juridiques : Yves Martineau, Katherine Kay, Eliot Kolers et Julie Girard

RESTRUCTURATION

Télévision Quatre Saisons – Devant l'impossibilité pour TQS de rivaliser avec ses concurrentes dans le cadre d'un environnement télévisuel en évolution, son conseil d'administration a décidé, en décembre 2007, de se prévaloir de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C. (1985), ch. C-36, et de mandater Stikeman Elliott pour la représenter. Dans le cadre de son mandat le cabinet a, de concert avec le Contrôleur, RSM Richter Inc., entre autre mis sur pied un processus d'appel d'offres approuvé par la Cour visant à identifier un acheteur potentiellement intéressé à acquérir TQS dans le cours normal des affaires et ainsi maximiser sa valeur au profit des créanciers de TQS.

Équipe de conseillers juridiques : Jean Fontaine, Xavier Beauchamp-Tremblay et David Tournier.

FUSIONS ET ACQUISITIONS

Transcontinental inc. dans le cadre de l'acquisition des actions de Rastar, Inc., un chef de file du marketing direct



Jean Marc Huot



Sidney Horn



Patrick Girard



Jean Fontaine

par bases de données aux États-Unis et de ThinData inc., un leader canadien du marketing direct interactif par courriel préautorisé.

Rastar Équipe de conseillers juridiques : Sidney Horn, Jean-François Laroche et Myra Khanna (droit des sociétés), Roanne Bratz, Franco Gadoury et Fanny Brodeur (droit fiscal). *ThinData* - Équipe de conseillers juridiques : Sidney Horn, Franco Gadoury, Jean-François Laroche et Geneviève Forget.

Le groupe Reader's Digest Association, Inc., dans le cadre de sa vente, au montant de 110 millions de dollars, de QSP, Inc., aux États-Unis, et de Quality Service Programs Inc., au Canada, à Time Inc.

Équipe de conseillers juridiques : Jean Marc Huot, Robert Carelli (fusions et acquisitions), Luc Bernier, Pierre-Louis Le Saunier (droit fiscal), Pierre Setlakwe, Mathieu Locas (immobilier), Patrick Essiminy (emploi et travail) et Michel Legendre (avantages sociaux).

Isacsoft Inc. – Comité indépendant d'administrateurs – dans le cadre de la fusion de cette dernière avec 4468783 Canada Inc. (« BriseboisCo »), d'une valeur de 4,2 millions de dollars.

Équipe de conseillers juridiques : Steeve Robitaille, Olivier Proulx, Andrée-Anne Arbour-Boucher (droit des sociétés) et Ma Ry Tran (droit bancaire).

Jolina Capital (la société d'investissement de la famille Saputo), Giuseppe Borsellino et Vincent Chiara dans le cadre de l'acquisition de la tour CIBC au centre-ville de Montréal auprès de la British Columbia Investment Management Corporation au montant de 120 millions de dollars.

Équipe de conseillers juridiques : Bertrand Ménard, Nathalie Duceppe (notaire), Mathieu Locas, Roger Forget (parajuriste) (immobilier), Franco Gadoury et Jean-Guillaume Shooner (droit fiscal).

Emergis Inc., dans le cadre de l'offre d'achat de 763 millions de dollars déposée par Telus Corp.

Équipe de conseillers juridiques : Sidney Horn, Steeve Robitaille, Sophie Lamonde et Hadrien Montagne (droit des sociétés et valeurs mobilières), Jeff Brown et Mark Pindera (concurrence), Justine Whitehead, Benoît Huart et Marisia Campbell (propriété intellectuelle), Hélène Bussièrès (emploi et travail), Luc Bernier et Christian Meighen (droit fiscal).

GE Capital Solutions Canada, lors de son acquisition de la division canadienne de prêts commerciaux et de crédit-bail de Citigroup, dans le cadre de l'acquisition de CitiCapital, la filiale nord-américaine des prêts commerciaux et du crédit-bail de la banque Citigroup, par la société GE Capital. Les actifs d'une valeur approximative de 13,4 milliards de dollars s'ajoutent à l'entreprise nord-américaine de services financiers commerciaux de GE Capital.

Équipe de conseillers juridiques : Sidney Horn, Dean Koumanakos, Ma Ry Tran (droit des sociétés), Jean Lamothe, Caroline Boutin, François Ouimet, Anna Romano (droit bancaire) et Luc Bernier (droit fiscal). L'équipe a été appuyée par plusieurs autres avocats du cabinet.

IstithmarWorld Capital et Nakheel, entreprises établies à Dubaï, dans le cadre de leur acquisition d'une participation de 20 % dans le Cirque du Soleil.

Équipe de conseillers juridiques : John W. Leopold, Peter Castiel, Sophie Lamonde, Kristina Heese, Kim Le (droit des sociétés), Franco Gadoury et Frank Mathieu (droit fiscal), Justine Whitehead (propriété intellectuelle), Gary Nachshen (avantages sociaux), Howard Rosenoff (financement).

Axcan Pharma Inc., dans le cadre de sa vente au montant de 1,3 milliard de dollars à l'entreprise de capital d'investissement TPG Capital.

Équipe de conseillers juridiques : Edward B. Claxton, Jean Marc Huot, Benoît Dubord, Kim Le et Jean-François Laroche (fusions et acquisitions et valeurs mobilières), Kristina Heese (financement), Luc Bernier, Christian Meighen (droit fiscal) Michel Legendre (avantage sociaux), Marc-André Coulombe (litige), Michel Gélins et Stephen W. Hamilton (réglementation).

IAMGOLD Corporation dans le cadre de l'acquisition de 71,6 % du capital social de la société Euro Resources S.A., d'une valeur de 52 millions d'Euro.

Équipe de conseillers juridiques : Marc Barbeau, Sarah Landry Maltais, Christine Legé, Lydia Pham et Giancarlo Salvo (Montréal), Elizabeth Breen, Jon Lorito, Ian Putnam, Neville McClure et Francesco Gucciardo (Toronto).

Yara International ASA dans le cadre de son acquisition du producteur d'azote canadien Saskferco au montant de 1,6 milliard de dollars canadiens.



André Roy



Peter Castiel



Marc Barbeau

Équipe de conseillers juridiques : William Rosenberg, Howard Rosenoff et Andrea Cleven (droit des sociétés), Michel Gélinas et Stephen Hamilton (réglementation), Franco Gadoury et Josée Massocite (droit fiscal), Larry Cobb et Jessica Penley (environnement) et Hélène Bussièrès (emploi et travail).

AXA Private Equity, dans le cadre de son acquisition de la division « Ingrédients Actifs et Spécialités Chimiques » du groupe québécois Atrium Innovations Inc. au montant de 155 millions de dollars.

Équipe de conseillers juridiques : Michel Gélinas, Maxime Turcotte et Vanessa Coiteux (droit des sociétés), Marie-Andrée Beaudry et Jean-Guillaume Shooner (droit fiscal), Jean Carrier, Myriam Fortin (environnement), Hélène Bussièrès, Stephanie Weschler et Diane Theophilopoulos (emploi et travail), Corine Di Maria et Marie-Ève Ferland (stagiaires droit des sociétés).

Gestion Hotellus Montréal, filiale indirecte de Pandox AB, dans son acquisition, auprès d'Ashford Hospitality Trust, l'hôtel Hyatt Regency Montréal pour une valeur de 58,5 millions de dollars.

Équipe de conseillers juridiques : John Leopold (droit des sociétés), François H. Ouimet et Valérie Mac-Seing (droit immobilier), Pierre Martel et Pierre-Louis Le Saulnier (droit fiscal).

ArcelorMittal Montréal Inc., dans son acquisition de Bakermet Inc.

Équipe de conseillers juridiques : Franziska Ruf, Nicolas Beugnot, Dana Borshy, Kim Le (droit des sociétés), Eveline Poirier (emploi et travail), Susan Hutton et Kevin Rushton (réglementation).

Alstom Hydro Canada Inc. lors de l'acquisition de toutes les actions de Gestion SITCA Inc., une entreprise québécoise spécialisée dans la réalisation de projets et l'entretien de centrales hydroélectriques et thermiques.

Équipe de conseillers juridiques : William Rosenberg, Claire Zikovsky, Tania Djerrahian et Marie-Pier Trudeau (droit des sociétés), Franco Gadoury (droit fiscal), Hélène Bussièrès (emploi et travail).

Clairvest Group Inc. et ses partenaires, dans le cadre de l'acquisition indirecte des actifs de Shepell•fgi par le Fonds de revenu Morneau Sobeco pour une somme approximative de 322 millions de dollars.

Équipe de conseillers juridiques : Sidney Horn, Dean Koumanakos, Mairi MacGillivray, Jennifer Byun (droit des sociétés), Craig Mitchell, Erica Zarkovich (droit bancaire), John Lorito (droit fiscal) et Sandra Walker (concurrence).

Hasbro dans le cadre de son acquisition au montant de 80 millions de dollars américains de la marque « Trivial Pursuit » auprès de Horn Abbot Ltd. et Horn Abbot International Limited.

Équipe de conseillers juridiques : Michel Gélinas, Christopher Dye, Nathalie Mercure et Christine Bergeron (droit des sociétés), Stuart McCormack, Vivien Tzau et Alexandra Stockwell (propriété intellectuelle), Luc Bernier et Marc-André Bélanger (droit fiscal), de même que Stephen Hamilton (concurrence).

Wynchurch Capital, Ltd., dans le cadre de son acquisition de Surepoint Services, Inc. et ses filiales, un chef de file canadien en approvisionnement de matériel industriel et d'entretien électrique pour les industries du pétrole, du gaz, de la foresterie, des pâtes et papiers ainsi que des produits chimiques.

Équipe de conseillers juridiques : Peter Castiel, Warren Silversmith, Dana Borshy, Sarah Kingsley (droit des sociétés), Howard Rosenoff, Mark Christensen, Scott Perrin, Sylvia Avedis, Kelly Niebergall, Maude Brouillette (financement), Marie-Andrée Beaudry, Jean-Guillaume Shooner (droit fiscal), Myriam Fortin (environnement), Patrick Essiminy, Diana Theophilopoulos (emploi et travail), Thomas Lavier (immobilier), Justine Whitehead et Ryan Sheahan (propriété intellectuelle).

Credentica Inc., un fournisseur montréalais de logiciels innovateurs de sécurité permettant la gestion d'identité et d'accès, dans le cadre de la vente de certains de ses actifs, y compris la technologie U Prove™ et le logiciel de protection d'identité qui utilise cette technologie, à Microsoft pour un montant en espèces non divulgué.

Équipe de conseillers juridiques : William Rosenberg, Warren Silversmith et Resham Ramchandani.

20-20 Technologies Inc., dans le cadre de son acquisition au montant de 38 millions de dollars américains de Planit Fusion, un fabricant britannique de logiciels de décoration d'intérieur.

Équipe de conseillers juridiques : André Roy, Steeve Robitaille, Pierre-Yves Leduc, Brian Gordon (bureau de Londres) (droit des sociétés), Caroline Boutin (financement).

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Anheuser-Busch InBev dans le cadre de la gestion de son portefeuille de propriété intellectuelle notamment l'enregistrement des marques de commerce et des bre-

rets ainsi que tous les domaines du litige touchant la propriété intellectuelle (InBev S.A., La Brasserie Labatt Limitée, InBev Sedrin Brewery Co., Ltd, St.Pauli Brauerei C.L. Wilh. Brandt GMBH & Co., Brauerei Beck GMBH & Co. KG, Privatbrauerei Diebels GMBH & CO.KG, Cerbuco Brewing Inc., Gilde Brauerei AG, Brandbrew S.A., Spaten-Franziskaner Brau GMBH, Lowenbrau AG, Pivovary Staropramen A.S.).

Nous représentons plusieurs clients, tant en demande qu'en défense auprès de la Cour fédérale du Canada et de la Cour supérieure du Québec. Nous avons représenté, entre autres, Lampe Berger S.A., Multi-Markes, Les Produits Innovaplas et Vincor (Québec) Inc.

FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET VALEURS MOBILIÈRES

AbitibiBowater à titre de conseiller juridique canadien dans le cadre des opérations de refinancement d'une valeur de 1,4 milliard de dollars américains.

Équipe de conseillers juridiques : Marc Barbeau, Steeve Robitaille, J. Anthony Penhale, Claire Zikovsky (droit des sociétés et valeurs mobilières), Jean Lamothe (financement), Marie-Andrée Beaudry (droit fiscal), Pierre Setlakwe (immobilier). L'équipe a été appuyée par plusieurs autres avocats et parajuristes.

Alcoa Inc., dans le cadre d'une entente avec le gouvernement du Québec concernant le développement d'Alcoa au Québec, y compris un investissement de 1,2 milliard de dollars pour moderniser son usine de Baie-Comeau et des arrangements en matière d'approvisionnement en électricité. Cette entente historique encadrera le développement d'Alcoa au Québec au moins jusqu'en 2040. Nous avons de plus conseillé Alcoa Inc. relativement au renouvellement de ses contrats d'électricité avec Hydro-Québec pour les alumineries de Baie-Comeau, de Deschambault et de Bécancour.

Avocat responsable : Marc Barbeau. Contrats d'électricité : Marc Laurin, Erik Richer La Flèche et Thomas Lavier.

BCE Inc., à l'occasion de l'offre d'achat de 51,7 milliards de dollars présentée par le Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario, Providence Equity Partners et Madison Dearborn Partners. Stikeman Elliott est fier d'avoir participé à ce précédent.

Équipe de conseillers juridiques : Jean Marc Huot, Benoît Dubord (droit des sociétés), Jean Lamothe (droit bancaire), Louis P. Bélanger, Jean Fontaine (litige) appuyés par plusieurs avocats des bureaux de Montréal, de Toronto et d'Ottawa.

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE »), dans le cadre d'un total de 20,4 millions de de revenu Aéroplan à valeur a généré pour ACE des profits dollars. Immé-

diatement après la ACE a retenu une participation d'Aéroplan émises et en circulation. Vendues à un syndicat de preneurs. Dominion valeurs mobilières CIBC inc., et qui inclut BMO mobilières TD Inc., Financière Banque Nationale Inc., Scotia Capitaux Inc., La Corporation Canaccord Capital, Raymond James Ltée, Blackmont Capital Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Corporation de valeurs mobilières Dundee et Corporation Recherche Capital.

Équipe de conseillers juridiques : Jean Marc Huot, Robert Carelli, David Massé, Jean-Daniel Dufour- Neyron, Giancarlo Salvo (droit des sociétés), Marie-Andrée Beaudry et Frank Mathieu (droit fiscal).

Le Fonds de revenu GENIVAR, dans le cadre d'un appel public à l'épargne d'environ 35 millions de dollars et d'un placement privé auprès de GENIVAR Inc. d'environ 15 millions de dollars.

Équipe de conseillers juridiques : Steeve Robitaille, Maxime Turcotte, Vanessa Coiteux, Myra Khanna (droit des sociétés), Luc Bernier et Marc-André Bélanger (droit fiscal).

Cogeco Câble Inc., dans le cadre de l'émission d'une débenture en faveur du Fonds de solidarité FTQ, au montant de 100 millions de dollars canadiens.

Équipe de conseillers juridiques : Jean Lamothe, Gabrielle Bélanger (droit bancaire), André Roy, Maxime Turcotte et Marie-Ève Ferland (valeurs mobilières).

Les Placements YPG Inc., dans son dépôt auprès des autorités en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada un prospectus préalable de base simplifié définitif daté du 20 juin 2008 visant le placement de titres de créance pour un produit maximal de 1 milliard de dollars canadiens. Ces titres comprendraient des débentures, billets et autres titres de créance émissibles en séries, en billets à moyen terme non garantis et en titres pouvant être convertis ou échangés en vue d'obtenir des parts de fiducie du Fonds de revenu Pages Jaunes.

Équipe de conseillers juridiques : André Roy, Jean Marc Huot, Robert Carelli, Sarah Landry Maltais, Stéphanie Raymond-Bougie, Christine Legé (droit des sociétés), Jean Lamothe (droit bancaire), Luc Bernier et Christian Meighen (droit fiscal).

Les preneurs fermes, dans le cadre du premier appel public à l'épargne de la société Chantiers Davie Inc., d'une valeur de 41,5 millions de dollars canadiens. Comme suite à l'exercice de l'option pour attributions excédentaires par les preneurs fermes, la société a réalisé un placement supplémentaire d'environ 5,8 millions de dollars, portant le produit brut total à 47,3 millions de dollars.

Équipe de conseillers juridiques : Anthony Penhale, Sarah Landry Maltais et Gabrielle Bélanger (droit des sociétés), Erik Richer La Flèche (infrastructure), Luc Bernier et Christian Meighen (droit fiscal).

Ogilvy Renault - Transactions 2008



Patrick Shea

Robert Borduas



Thierry Dorval

Niko Veilleux

Fusions et acquisitions transfrontalières

Atrium Innovations inc. – Ogilvy Renault a agi comme conseiller juridique pour le compte de Atrium Innovations inc., chef de file reconnu dans le développement et la commercialisation de suppléments nutritionnels et de produits de santé éprouvés scientifiquement, lors de la vente de sa division Ingrédients actifs et spécialités chimiques à AXA Private Equity pour 165 M\$ US.

Un équipe d'Ogilvy Renault formée de Paul Raymond, Niko Veilleux, Steve Malas et Marie-Claude Mailloux (Droit des sociétés/Fusions et acquisitions) et Leanne Souquet (Propriété intellectuelle) ont fourni des conseils à Atrium.

Corporation Hélicoptère CHC – Ogilvy Renault a agi pour le compte de Corporation Hélicoptère CHC dans le cadre de son rachat par First Reserve Corporation pour 3,7 G\$, le plus grand rachat jamais effectué dans le secteur des services à l'industrie pétrolière.

CHC était représentée par une équipe d'Ogilvy Renault dirigée par Terence S. Dobbins et composée de Pierre Dagenais, Paul Fitzgerald et Soma Choudhury (droit de sociétés, fusions et acquisitions); Adrienne Oliver et Barry Segal (fiscalité); Dany Assaf et Sarah McLean (réglementation); et Andrew Welsh (droit bancaire).

Cirque du Soleil inc. – Ogilvy Renault a représenté le Cirque du Soleil dans le cadre de l'acquisition d'une participation de 20 % dans le Cirque par Istithmar World et Nakheel, sociétés membres de Dubai World.

L'équipe d'Ogilvy Renault était dirigée par Jean-Pierre Colpron et comprenait Eric Stevens, Patrick Shea, Nicolas Labrecque, Peter Wiazowski, David Millette, Mathieu Deschamps, Michelle Gagné, Hélène Delorme, Mary Colalillo, Derek Chiasson, Louis Gouin, Alain Ricard, Michèle Friel, Andrew Bleau, Thierry Dorval, Martin Valasek, Azim Hussain, Dominic Dupoy, Miguel Manzano, Hélène Gélinas, Leanne Souquet, Jean Piette et Marc Benoît.

Europe's Best inc. – Ogilvy Renault a conseillé Europe's Best inc., le fournisseur et distributeur de la marque de fruits et légumes surgelés la plus populaire au Canada, dans le cadre de son rachat par une filiale de The J.M. Smucker Company.

Une équipe d'Ogilvy Renault formée de Patrick Shea, Norman Steinberg, Eric

Stevens, Delphine Néant, Daniel Drapeau, Leanne Souquet, Julie Paquet, Thierry Dorval, Miguel Manzano et Jean Piette a représenté Europe's Best.

Société générale de financement du Québec – Ogilvy Renault a agi comme conseiller juridique de la Société générale de financement du Québec lors de son investissement dans le cadre de l'acquisition d'Axcan Pharma inc. par le groupe TPG Capital. Par l'entremise de son investissement, la SGF participe à la transaction de 1,3 M\$ lancée par TPG Capital visant à privatiser la société spécialisée en gastroentérologie.

La SGF était représentée par Pierre Cantin, directeur principal, Investissements-Sciences de la vie, Manon Guesthier, conseillère juridique et France Joyal, directrice, Suivi des investissements et par une équipe d'Ogilvy dirigée par Renaud Coulombe et composée de Niko Veilleux (Canada et U.S. droit des sociétés et valeurs mobilières), Derek G. Chiasson (fiscalité) et Martin Thériault (droit bancaire).

Fusions et acquisition canadiennes

Groupe Thibodeau inc. – Ogilvy Renault a représenté les actionnaires du Groupe Thibodeau, un transporteur nord-américain, lorsque le Fonds de revenu TransForce a complété l'acquisition de la totalité des actions de Groupe Thibodeau inc.

L'équipe d'Ogilvy Renault était formée de Thierry Dorval, Anne-Marie Naud, Jean Piette, Louis Roy, Martin Rochette, Miguel Manzano, Marie-Claude Mailloux, Nicolas Labrecque, Éric Gélinas et Valérie Gareau

Bourse de Montréal inc. – Ogilvy Renault a agi à titre de conseiller juridique de la Bourse de Montréal inc. dans le cadre de son regroupement avec le Groupe TSX inc pour former le nouveau Groupe TMX inc, un groupe boursier canadien intégré à catégories d'actifs multiples. La transaction est évaluée à 1.3 G\$.

L'équipe d'Ogilvy Renault est composée de Marc Lacourcière, Frank Picciola, Andrew Bleau, Peter Wiazowski, Gillett Bradley (fusions et acquisitions/corporatif); William Hesler, Christine Dubé (réglementaire); Leanne Souquet (propriété intellectuelle); Jules Charette, Derek Chiasson (fiscalité); Denis Gascon (compétition/anti-trust); John Mastoras, Daniel Leduc (droit de l'emploi et du travail); et Martin Rochette (avantages sociaux).

Fonds de solidarité FTQ – Ogilvy Renault a agi pour



Martin Valasek



Leanne Souquet



Michèle Friel



Paul Raymond

le compte du Fonds de solidarité FTQ dans le cadre de son investissement dans Placements Montrusco Bolton inc., gestionnaire de portefeuilles de placements et conseiller financier.

Une équipe d'Ogilvy Renault composée de Paul Raymond, Niko Veilleux, Marc Duquette et Marie-Claude Mailloux a représenté le Fonds de solidarité FTQ.

Groupe Pages Jaunes – Ogilvy Renault a agi à titre de conseiller juridique de Groupe Pages Jaunes (GPJ) dans l'acquisition de l'entreprise d'annuaires TBayTel pour la somme de 17 millions de dollars.

GPJ était représenté par sa conseillère juridique à l'interne, Marie-Josée Lapierre, directrice, affaires juridiques et par Ogilvy Renault avec une équipe composée de Steve Malas et Eric Stevens (droit des sociétés et fusions/acquisitions), Leanne Souquet (propriété intellectuelle), Joël L. Boucher (fiscalité), Martha A. Healey et Andrew Pritchard (réglementation).

Partenariats public-privé

Autoroute 30 – Ogilvy Renault a agi pour le compte du syndicat bancaire international dans le cadre de la

négociation du financement de l'ordre de 1,1 milliard de dollars pour le parachèvement de l'autoroute 30. Ce partenariat public-privé est le plus important à avoir été conclu au Québec à ce jour.

L'équipe dirigée par Robert Borduas était composée de Martin Thériault (droit bancaire et produits financiers), Alain Ricard (droit bancaire et produits financiers), Serge Levy (droit bancaire et produits financiers), Michèle Friel (droit bancaire et produits financiers), Hoa Phong Le (droit bancaire et produits financiers), Jules Charette (fiscalité) et Derek Chiasson (fiscalité).

Salle de l'Orchestre symphonique de Montréal – Ogilvy Renault a représenté le Groupe SNC-Lavalin inc. dans le cadre du partenariat public-privé de la nouvelle salle de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Financement de sociétés internationales

Programmes d'émission d'euro-obligations/d'eurotitres d'emprunt – Ogilvy Renault a agi comme conseiller juridique de diverses sociétés émettrices canadiennes ou de

Un traitement en classe affaires.

Près de 130 ans d'orientation client,
c'est ça la différence Ogilvy Renault.

Droit des affaires | Litiges | Propriété intellectuelle | Droit de l'emploi et du travail
MONTRÉAL | OTTAWA | QUÉBEC | TORONTO | LONDRES
OGILVY RENAULT / S.E.N.C.R.L., s.r.l. | LLP | ogilvyrenault.com





Eric Stevens



Jean-Pierre Colpron

leurs courtiers internationaux, dont la Caisse centrale Desjardins, la Banque Royale du Canada, La Banque Toronto-Dominion, la Banque de Montréal, la Banque Nationale du Canada, la province de Québec, la province du Manitoba, la province de la Colombie-Britannique et Financement Québec, relativement à la réalisation de financements par emprunt en diverses devises équivalant à plus de 21 G\$ en Europe et en Asie (y compris divers types de billets structurés) et au renouvellement/à l'établissement de programmes d'eurotitres d'emprunt de 125 G\$ aux termes de la nouvelle directive relative aux prospectus de l'Union européenne.

Vidéotron Itée – Ogilvy Renault a agi à titre de conseiller juridique de Vidéotron Itée pour les questions de droit américain et canadien dans le cadre du placement privé institutionnel aux États-Unis et au Canada de ses billets de premier rang 9 % échéant en 2018 d'un capital de 455 M\$ US.

L'équipe d'Ogilvy Renault était formée d'Andrew Bleau, Pete Wiazowski et Mathieu Deschamps (droit des sociétés et droit commercial), Jules Charette (fiscalité) et Mary Colalillo (parajuriste).

Financement de sociétés canadiennes

BMO Marchés des capitaux et Desjardins Valeurs mobilières – Ogilvy Renault a agi pour le compte du syndicat de courtiers, mené par BMO Marchés des capitaux et Desjardins Valeurs mobilières, dans le cadre de l'établissement d'un programme de billets de premier rang d'un capital de 2 G\$ pour Capital Desjardins inc. et de l'établissement d'un programme de billets de dépôt à moyen terme d'un capital de 5 G\$.

Goldman Sachs Credit Partners L.P. – Ogilvy Renault a conseillé Goldman Sachs Credit Partners L.P. lorsque Canwest Global Communications Corp., par l'entremise de sa filiale CW Media Holdings inc., a mené à bien un financement privé de billets de premier rang échéant le 15 août 2015 d'un capital de 312 M\$ US. Goldman Sachs Credit Partners L.P. était le seul chef de file de cette opération.

L'équipe d'Ogilvy Renault était composée de Geoffrey Gilbert (Valeurs mobilières), Pierre-Paul Henrie (Droit bancaire), Peter Wiazowski (Valeurs mobilières), Amy Wilson (Valeurs mobilières), Paul Conlin (Réglementation) et Alec Manevich (Réglementation).

Financière Banque Nationale Inc. – Ogilvy Renault a agi à titre de conseiller juridique du syndicat de preneurs fermes dirigé par la Financière Banque Nationale inc. relativement à l'appel public à l'épargne par la Banque Nationale du Canada visant ses actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif d'un capital de 201 M\$ et à l'appel public à l'épargne par la Banque Nationale du Canada visant ses séries d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif d'un capital de 150 M\$.

Fonds de solidarité FTQ – Ogilvy Renault a agi pour le compte du Fonds de solidarité FTQ dans le cadre d'un placement de 100 M\$ en débenture non garantie d'une filiale de TransForce inc, le chef de file dans le secteur du transport et de la logistique au Canada.

Une équipe d'Ogilvy Renault formée de Paul Raymond, Niko Veilleux et Marie-Claude Mailloux a représenté le Fonds de solidarité FTQ.

Marché immobilier

Fonds de placement immobilier Cominar – Ogilvy Renault a agi à titre de conseiller juridique du Fonds de placement immobilier Cominar, fiducie de placement ouverte spécialisée dans l'aménagement et la location d'espaces commerciaux, relativement à une facilité de crédit garantie de 20 M\$ consentie par la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, et à une facilité de crédit garantie de 21,8 M\$ consentie par la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et La Great-West, compagnie d'assurance-vie.

SITQ – Ogilvy Renault a conseillé la SITQ relativement à la vente de ses intérêts dans l'édifice situé au 1981, avenue McGill College, à Montréal, à l'Industrielle Alliance, et relativement à la vente de ses intérêts dans l'édifice situé au 2001, avenue McGill College, à Montréal, au Fonds de placement immobilier Cominar en contrepartie de 165 M\$.

Insolvabilité et restructuration

Restructuration au Canada des PCAA – Ogilvy Renault a conseillé la Caisse de dépôt et placement du Québec relativement à la restructuration du marché du papier commercial canadien adossé à des actifs structurés de tiers évalué à environ 32 G\$.

2008 : Une année bien remplie pour McCarthy Tétrault

Fusions et acquisitions : McCarthy toujours en tête

McCarthy Tétrault remporte facilement la palme parmi les cabinets canadiens dans le dernier classement – de janvier à septembre 2008 – des conseillers juridiques en fusions et acquisitions internationales publié par mergermarket.



Alain Tardif



Sonia Struthers



Madeleine Renaud



Robert Metcalfe



André Payeur

McCarthy Tétrault au cœur des dossiers les plus importants et les plus complexes

Fusions et acquisitions

Conseillers juridiques auprès de **TMK** lorsque l'aciériste Evraz Group S.A. a réalisé l'acquisition de l'entreprise de fabrication de plaques et de tuyaux canadienne de IPSCO Inc. moyennant une somme d'environ 2,9 milliards de dollars US auprès de SSAB Svenskt Stal AB.

Avocats impliqués : Yves Comtois, Frédéric Harvey, Clemens Mayr, Madeleine Renaud, Lorna Telfer
Avocate responsable : Lorna Telfer

Conseillers juridiques auprès des **actionnaires membres de la haute direction d'Addenda**, dans le cadre de la fusion d'Addenda avec Québec Inc., filiale de Co-operators.

Avocats impliqués : Daniel Bénay, Patrick Boucher, Frédéric Cotnoir, Julie Elmlinger, Nathalie Gagnon, Marc-André Godard, Frédéric Harvey, George Maziotis, Sonia Struthers
Avocat responsable : Patrick Boucher

Conseillers juridiques auprès de **Colabor Société en commandite et de Fonds de revenu Colabor** dans le cadre des acquisitions de Gestion Bertrand & Frères Inc. et de Bruce Edmeades Foodservice Distribution et du financement concomitant à ces acquisitions.

Avocats impliqués : Philippe Leclerc, Madeleine Renaud, Dominic Thérien, Philippe Fortier, Frédéric Cotnoir, Pierre Laflamme, Frédéric Harvey, Ylang Ha, Isabel Desmarais, Marc-André Laflamme
Avocat responsable : Philippe Leclerc

Conseillers juridiques auprès de **Santé DRAXIS Inc.** lors de son acquisition par Jubilant Organosys Ltd., d'une valeur approximative de 255 millions de dollars US.

Avocats impliqués : Graham Gow, Vanessa Grant, Benjamin Silver, David Woolcombe, Thomas Laporte Aust, Paul Boniferra, Guy Gagnon, Annie Gagnon-Larocque, Khashayar Haghouyan, Patrick McCay, Anita Nador, Rachel Ravary, Cindy Vaillancourt
Avocate responsable : Vanessa Grant

Conseillers juridiques auprès de **Aspreva Pharmaceuticals Corporation** dans le cadre de son acquisition par Galenica AG, filiale en propriété exclusive canadienne, le tout pour une valeur d'environ 943 millions de dollars US.

Avocats impliqués : Richard Balfour, Yves Comtois, Marc Darro, Salima Dato, Joseph Garcia, Garth Girvan, Patrick McCay, Sven Milelli, Genevieve Pinto, Madeleine Renaud, Orysia Semotiuk, Lorna Telfer, Jerald Wortsman, David Frost, John Pearson, Brian Vick
Avocat responsable : Garth Girvan

Conseillers juridiques auprès de **S.C. Johnson & Son** lors de l'acquisition du Groupe Fruits & Passion Inc.

Avocats impliqués : Oliver Borgers, Stephen Clark, Éric Gosselin, Shanon Grauer, Kenneth McKay
Avocats responsables : Éric Gosselin, Stephen Clark

Nous avons défendu avec succès la direction et le conseil d'administration de **Zarlink Semiconductor Inc.** dans le cadre d'une course aux procurations en juillet 2008.

Avocats impliqués : Sonia Struthers, David Tennant, Benjamin Silver, Thomas Conway, Frédéric Cotnoir, Fraser Bourne et Simon Tabah
Avocate responsable : Sonia Struthers



Robert Doyle



Éric Gosselin



Michel Laplante



Philippe Leclerc



Clements Mayr

Conseillers juridiques auprès de la **Coop fédérée** lors de l'entente avec Land O'Lakes, Inc. et CHS Inc. concernant l'acquisition complète d'Agronomy Company of Canada Ltd.

*Avocats impliqués : Éric Gosselin, Madeleine Renaud et Dominic Thérien
Avocat responsable : Éric Gosselin*

Conseillers juridiques auprès de **Major Drilling Group International Inc.** lors de l'acquisition de la société de forage d'exploration Forage à Diamant Benoît Ltée de Val-d'Or (Québec) pour une valeur totale 21 millions de dollars.

M^e Luc Carbonneau
AVOCAT

1200, boul. Chomedey
Bureau 725
Laval (Québec)
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050
Télécopieur : (450) 973-1006
Cellulaire : (514) 592-2965

*Avocats impliqués : Shea Small, Frédéric Harvey, Philippe Fortier et Julie Elmlinger
Avocats responsables : Philippe Fortier, Shea Small*

Services financiers

Conseillers juridiques canadiens auprès **Bank of America** ainsi que du syndicat de prêteurs lors du financement de l'acquisition de Applied Biosystems LLC.

Avocat responsable : Robert Metcalfe

Conseillers de l'**agent et des prêteurs canadiens** relativement à l'opération de refinancement transfrontalier de Bowater Produits forestiers du Canada inc. et Bowater Inc.

Avocats impliqués : Robert Metcalfe, Richard O'Doherty. Avocat responsable : Robert Metcalfe

Conseillers juridiques auprès de **GE Capital Solutions** dans le cadre de plusieurs financements reposant sur l'actif.

Avocats impliqués : Robert Metcalfe, Marie-France Gagnon, Mathieu Dubord, Jean-François Boisvenu, Simona Patru. Avocat responsable : Robert Metcalfe

Conseillers juridiques auprès des **placeurs pour compte** lors d'une émission de billets d'une valeur de 600 millions de dollars par PSP capital Inc.

Avocats impliqués : Frédéric Cotnoir, Michèle Lefavre, Clemens Mayr. Avocat responsable : Clemens Mayr

Conseillers juridiques auprès de la **Banque Nationale du Canada** lors d'une émission de capital novateur de catégorie 1 de 350 mil-

lions de dollars.

Avocats impliqués : Daniel Bény, Frédéric Cotnoir, Stephanie Lee, Gabrielle Richards, Barry Ryan

Avocat responsable : Barry Ryan

Conseillers juridiques auprès de la **Banque Nationale du Canada** lors de l'émission de billets à moyen terme d'une valeur de 500 millions dollars.

Avocats impliqués : Daniel Bény, Cotnoir

Avocat responsable : Daniel Bény

Conseillers juridiques auprès de la **CIBC et d'un syndicat de prêteurs** lors d'un plan de refinancement de 1,4 milliard de dollars d'AbitibiBowater Inc.

Avocats impliqués : J. Michel Deschamps, Richard O'Doherty. Avocat responsable : J. Michel Deschamps

Conseillers juridiques auprès de **banques** ayant fourni le financement relatif à l'acquisition de 1,3 milliard de dollars d'Axcan Pharma par TPG Capital.

Avocats impliqués : Mathieu Dubord, Robert Metcalfe, Barry Ryan. Avocat responsable : Barry Ryan

Insolvabilité et restructuration

Conseillers juridiques auprès de **Banque Nationale du Canada et de Financière Banque Nationale** dans le cadre du dossier de la restructuration du papier commercial. Cette restructuration est l'une des plus importantes initiée au Canada.

Avocats impliqués : Mason Poplaw, Philippe Bélanger, Martin Boodman, Shaun Finn, Jocelyn Perreault, Marianna Ferraro

Avocat responsable : Mason Poplaw



Patrick Boucher



Daniel Bény



Michel Deschamps



Marc Dorion

Conseillers juridiques auprès de la **Banque Toronto-Dominion** et la **Banque de Nouvelle-Écosse** dans le cadre de la restructuration mondiale de Visa International Service Association (Visa International), Visa U.S.A. Inc. (Visa U.S.A.), Corporation Visa Canada (Visa Canada) et d'autres membres de Visa grâce à une série de fusions, d'échanges et d'opérations semblables.

Avocats responsables : Robert Metcalfe, Kevin P. McElcheran

Conseillers juridiques auprès du **syndic à la faillite de Corporation Mount-Real**.

Avocats impliqués : Mason Poplaw, Alain Tardif, Miguel Bourbonnais. Avocat responsable : Mason Poplaw

Conseillers juridiques auprès de l'**administrateur provisoire de Gestion de Capital Triglobal Inc.**, qui a été nommé par le ministre des Finances du Québec.

Avocats impliqués : Patrick Boucher, Miguel Bourbonnais, Mason Poplaw
Avocat responsable : Mason Poplaw

Dans le dossier du plan d'arrangement de **SR Telecom**, nous avons agi pour le compte de l'acquéreur de la majorité des éléments d'actif de celle-ci.

Avocats impliqués : Clemens Mayr, Matthieu Rheault, Alain Tardif
Avocats responsables : Clemens Mayr, Alain Tardif

Énergie

Conseillers juridiques auprès de **Kruger Energy Port Alma** société en commandite lors de la réalisa-

tion du développement et du financement d'un projet de parc éolien comprenant l'obtention d'un prêt à la construction et d'un prêt à terme jusqu'à concurrence 184 millions de dollars et d'une lettre de crédit d'un maximum de 12,4 millions de dollars.

Avocats impliqués : J. Robert Doyle, Marie-France Gagnon, Bram Green, George Maziotis, Lynn Parsons, Mary Jeanne Phelan, Kim Thomassin et Marc Dorion

Avocat responsable : J. Robert Doyle

Conseillers juridiques auprès d'**investisseurs** ayant réalisé une transaction de 160 millions de dollars américains visant un projet pour le développement, la propriété, la construction, l'exploitation et l'entretien d'une centrale électrique à cycle combiné située à New York.

Avocats impliqués : Marc Dorion, Kim Thomassin, Marc-André Laflamme, Pierre-Hugues Vallée

Avocats responsables : Marc Dorion, Robert Côté (Caisse de dépôt)

Conseillers juridiques aux **prêteurs de premier rang** lors du financement de 145 millions de dollars conclut entre Éoliennes Saint-Ulric Saint-Léandre S.E.C. / Saint-Ulric Saint-Léandre Wind L.P., et son promoteur/propriétaire Northland Power Inc. pour le projet de parc éolien Jardin d'Éole.

Avocats impliqués : Stephen Furlan, David Lever, Kim Thomassin, Danielle Drolet, Louis-Nicolas Boulanger

Avocats responsables : Stephen Furlan, David Lever

Conseillers juridiques de **certains développeurs** dans le cadre de l'appel d'offre de 2000 MW d'Hydro-Québec impliquant le dépôt des soumissions et la négociation des contrats d'achat d'électricité.

Avocats impliqués : Marc Dorion, Kim Thomassin, Louis-Nicolas Boulanger, Danielle Drolet, Marc-André Laflamme, Mathieu Laflamme, Philippe Fortier, Daniel Bény

Avocat responsable : Marc Dorion

LBC International Inc. Expertise comptable spécialisée dans les litiges et réclamations d'assurance
Juricomptabilité

Spécialistes dans l'établissement de quantum

Montréal	Emile Bassila, C.A. • EJC Alain David, C.A., CFE Arthur Lavigne, C.A. • EJC	Eleni Chilakos, C.A. Claude Gélinas, C.A., PAA Alain Viger, C.A. • EJC
Bureaux Canadiens	Téléphone	Télécopieur
Montréal	(514) 866-5431	(514) 866-8800
Toronto	(416) 596-1000	(416) 596-0469
Calgary	(403) 299-0560	(403) 299-0566
Vancouver	(604) 683-5877	(604) 683-6701

Courriel : aviger@lbcintl.com

1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 710, Montréal (Québec) H3G 1R8



Poplaw



Fortier

Conseillers juridiques auprès de **Innergex Énergie Renouvelable** dans le cadre de l'acquisition auprès de Ledcor Power Groupe Ltd. dans les droits se rapportant à 18 projets hydroélectriques potentiels d'une puissance installée totale de 200 MW situés dans le Lower Mainland en Colombie-Britannique.

Avocats impliqués : Marc Dorion, Tim Kwan, Sven Milelli, Rob Miller, Troy Lehman, Morgan Troke, Philippe Fortier, Fraser Bourne, Chris Falk
Avocat responsable : Marc Dorion

Conseillers juridiques auprès d'**Innergex CAR, LP** lors de l'obtention d'une facilité de crédit de 53,4 millions de dollars pour le financement de sa participation dans le projet d'énergie éolien Carter situé à Carleton au Québec. Le projet éolien Carleton comprend 73 turbines éoliennes ayant une capacité 109,5 MW.

Avocats impliqués : Marc Dorion, Richard O'Doherty, Danielle Drolet, François Dupuis, Marie-Ève Cayer
Avocats responsables : Marc Dorion, Michelle Beauchamp (Innergex)

Conseillers juridiques auprès d'**Innergex Énergie, Fonds de revenu et Innergex BDS, L.P.** lors de l'obtention d'une facilité de crédit de 108 millions de dollars afin de refinancer ses facilités de crédit existantes ainsi que le projet éolien Baie des Sables.

Avocats impliqués : Marc Dorion, Richard O'Doherty, François Dupuis, Simona Patru, Danielle Drolet, Marie-Ève Cayer

Avocats responsables : Marc Dorion, Michelle Beauchamp (Innergex)

Litige

Conseillers juridiques auprès de la **Société du Groupe d'embouteillage Pepsi (PBG)** dans le cadre d'un litige opposant l'entreprise aux propriétaires du Forum. La Cour supérieure du Québec a reconnu le bien-fondé du reproche formulé par PBG et a conclu que les locataires de remplacement étaient incompatibles avec la vocation du centre de divertissement pour lequel PBG avait accepté de payer des montants considérables en frais de commandite. Ainsi, la Cour a re-

connu que PBG avait le droit de mettre fin au contrat de commandite et de réduire les frais de commandite pour les années antérieures.

Avocats impliqués : André Payeur, Chantal Tremblay, Caroline Paquin
Avocat responsable : André Payeur

Chifoi c. Société des Alcools du Québec et Procureur général du Québec

Nous avons représenté la Société des alcools du Québec (SAQ) dans le cadre d'une requête en autorisation d'un recours collectif à l'encontre de la SAQ visant certaines décisions d'affaires prises par notre cliente. Le tribunal a rejeté la demande d'autorisation confirmant, par ailleurs, le statut d'entreprise commerciale de la SAQ et la discrétion commerciale de celle-ci.

Avocats impliqués : Michel Laplante, Louis Brousseau, Michèle Lefavre, Geneviève Bergeron, Donald Bisson, Simon Chamberland, Gérald Tremblay
Avocat responsable : Michel Laplante

Recours collectif sur le **DRAM** (mémoire vive pour les ordinateurs et autres produits). Requête en autorisation d'intenter un recours collectif pour le compte de tous les acheteurs de DRAM et de produits contenant de la DRAM au Québec au motif que les Intimes se seraient entendus pour fixer le prix de la DRAM vendue aux États-Unis. L'affaire a été rejetée par la Cour supérieure du Québec, mais est actuellement en appel.

Avocats impliqués : Madeleine Renaud, Céline Legendre et Marc-Alexandre Hudon.
Avocate responsable : Madeleine Renaud

Me Michael Dennis, décédé à la mi-décembre 2008



Michael Dennis est avocat-conseil et un membre du groupe du droit des affaires à Montréal.

Me Dennis pratique dans les domaines du droit des sociétés et du droit des valeurs mobilières. Ses champs de pratique comprennent les offres publiques d'achat et d'échange, les fusions et les acquisitions, les réorganisations de sociétés et les financements.

Il est inscrit au répertoire Canadian Legal Expert Directory, un guide complet des principaux cabinets d'avocats et avocats au Canada, à titre de chef de file dans les domaines du financement des entreprises et des fusions et acquisitions.

Me Dennis a obtenu son baccalauréat ès arts de Princeton University en 1958 et son baccalauréat en droit civil (B.C.L.) de l'Université McGill en 1961 où il s'est vu décerner la médaille d'or Elizabeth Torrance. Il a été admis au Barreau du Québec en 1962.

Fasken Martineau joue un rôle clé dans la restructuration du papier commercial

Le 17 mars, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a accordé, en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), la protection contre les créanciers à sept sociétés émettrices de 32 G\$ en papier commercial adossé à des actifs non bancaire (PCAA) afin que les détenteurs puissent examiner le plan de restructuration proposé par le comité composé des plus importants détenteurs et voter en faveur ou contre ce plan. Le marché du PCAA est paralysé depuis la mi-août l'an dernier. Cette restructuration est la plus importante en termes de valeur en argent dans l'histoire du Canada, et aussi la plus complexe. En outre, c'est la première fois que la LACC est invoquée pour restructurer des titres de créances à l'égard desquels l'unique recours contre

les sociétés débitrices se limite aux actifs qu'elles détiennent en fiducie.

Deux équipes d'avocats de nos bureaux de Montréal et de Toronto ont conseillé les émetteurs de PCAA. Dans un article publié le 18 mars et énumérant les avocats ayant représenté les diverses parties, le Financial Post a indiqué que les avocats en insolvabilité et en redressement de Fasken Martineau avaient joué un rôle clé dans la préparation de la demande en vue de son dépôt en vertu de la LACC et dans les procédures devant les tribunaux.

Les joueurs clés : Yvon Martineau, Marc Novello (représentant le Groupe Desjardins); Alfred Apps, Ronald Robertson, Aubrey Kauffman, Stuart Brotman, Lisa Marcuzzi, Robert Harrison, Robert Girard, Xeno Martis, David Lemieux, Donald Milner (représentant plus de 20 des fiducies émettrices).

WISE, BLACKMAN SENCRL

ÉVALUATION D'ENTREPRISES • QUANTIFICATION DE DOMMAGES • JURICOMPTABILITÉ

Depuis 1979, nos professionnels d'expérience assistent la communauté juridique en lui fournissant des opinions indépendantes sur la valeur d'entreprises et en matières litigieuses, incluant :

- Expropriation
- Différends matrimoniaux
- Réclamations d'assurance
- Conventions entre actionnaires
- Conversion en société ouverte ou fermée
- Fiscalité
- Rupture de contrat
- Pertes de bénéfices
- Oppression des actionnaires
- Réorganisations d'entreprises

Contactez, en toute confidentialité :

Richard M. Wise, FCA, CA•EJC, FEEE, FASA, MCBA, CVA, CFE, Arb.C.

Gerald S. Blackman, CA, CBA, CFE

Catherine Tremblay, DPA, CA, EEE, ASA

Jean-Philippe Langevin, DPA, CA

Édifice de la Banque Royale du Canada
1, Place Ville-Marie, 34^e étage
Montréal H3B 3N6

Tél (514) 875-8100 • Fax (514) 875-9109 • Site web : www.wiseblackman.com

Acquisition de Addenda Capital par les Co-operators pour 306,5 M\$

Le 25 février 2008, le **Groupe Co-operators limitée** (« Co-operators ») et la société de gestion de placements institutionnels Addenda Capital Inc. (« Addenda »), dont le siège social est situé à Montréal, ont annoncé la conclusion d'une convention aux termes de laquelle Addenda fusionnera avec une filiale de Co-operators (« Newco ») et les actionnaires de Addenda recevront, à la conclusion de la fusion, 26,50 \$ en espèces par action de Addenda.

L'opération, qui établit la valeur des fonds propres de Addenda à environ 306,5 millions de dollars, sera mise en œuvre par voie d'une fusion prévue en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) et est assujettie aux condi-

tions usuelles préalables, y compris l'approbation de la fusion par les actionnaires de Addenda et l'obtention de toute approbation requise des autorités de réglementation.

Le comité relatif à l'opération d'Addenda a été conseillé par une équipe de Fasken Martineau composée de Robert Paré, Gilles Leclerc, Jean Michel Lapierre et Rebecca McLeod (droit des sociétés/valeurs mobilières) et Gilles Carli (fiscalité).

Theratechnologies et une filiale de Merck annoncent une entente de collaboration et de licence pour la tésamoréline aux États-Unis dont la valeur pourrait atteindre 215 M\$ US

Le 29 octobre 2008, **Theratechnologies** (TSX : TH) et EMD Serono inc., membre du groupe de Merck KGaA, ont annoncé la conclusion d'une entente de collaboration et de licence visant les droits exclusifs de mise en marché de la tésamoréline aux États-Unis, pour le traitement de l'excès de graisse abdominale chez les patients atteints du VIH souffrant de lipodystrophie. Theratechnologies conserve tous les droits de mise en marché de la tésamoréline à l'extérieur des États-Unis.

Aux termes de l'entente, Theratechnologies recevra un paiement initial de 30 M\$ US et pourrait recevoir jusqu'à 215 M\$ US en paiements totaux, y compris le paiement initial et des paiements d'étapes fondés sur l'atteinte de certains objectifs en matière de développement, de réglementation et de ventes. Theratechnologies aura également le droit de

recevoir des redevances sur les ventes nettes annuelles de la tésamoréline aux États-Unis.

L'opération devrait être conclue en décembre 2008.

Agropur acquiert Trega Foods aux États-Unis

Le 29 février 2008, **Agropur Coopérative** (« Agropur »), la plus importante coopérative laitière du Canada, enregistrant des ventes annuelles de 2,45 G\$, a fait l'acquisition de Trega Foods inc., un producteur de fromage du Wisconsin. Cette transaction, qui constitue la deuxième transaction d'Agropur aux États-Unis depuis 2002, lui permet de renforcer sa position sur le marché laitier nord-américain et international.

Agropur a été conseillée pour obtenir le financement nécessaire à cette acquisition par une équipe de Fasken Martineau qui comprenait Marc Novello et Alain Ranger.

Fruits & Passion vend une participation de contrôle à S.C. Johnson & fils

Le 14 mai 2008, **S.C. Johnson s'allie à la société Le Groupe Fruits & Passion inc.** (« Fruits & Passion ») et devient un actionnaire majoritaire. Fruits & Passion continuera à exploiter ses activités indépendamment et celles-ci se poursuivront comme par le passé. Ainsi, l'entreprise continuera à fonctionner avec ses membres fondateurs et avec son équipe de direction actuelle.

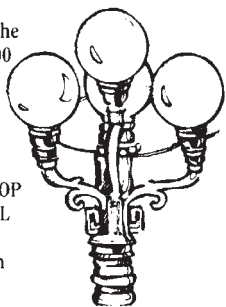
Fruits & Passion est une compagnie privée québécoise qui crée, fabrique et commercialise des produits de soins corporels et des

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733



produits axés sur le style de vie sous la marque Fruits & Passion. Ses produits sont vendus dans 14 pays. S.C. Johnson, une société privée, est une entreprise familiale dont la valeur est supérieure à 7,5 G\$. S.C. Johnson est un chef de file dans la vente de produits d'entretien ménager, d'emballage domestique, de purificateurs d'air, de soins d'hygiène personnelle et de contrôle des insectes. Ses produits sont en vente dans plus de 110 pays.

Une équipe de Fasken Martineau dirigée par Patrice Vachon et composée, entre autres, de Patricia Gagnon et Christian Jacques (valeurs mobilières/droit des sociétés), de Elias Retsinas (immobilier) et de Huy Do (concurrence) a représenté les fondateurs de Fruits & Passion (qui sont demeurés actionnaires), SGF Soquia inc. et Société générale de financement du Québec (qui ont vendu leur participation de 30 % dans Fruits & Passion).

CGI vend une unité canadienne de gestion des processus d'affaires à The Shumka Group

Le 6 août 2008, le Groupe CGI inc. a vendu une unité canadienne de gestion des processus d'affaires offrant des services de règlement des réclamations et de gestion du risque à l'industrie de l'assurance de dommages canadienne. L'unité est vendue à l'entreprise privée The Shumka Group.

CGI figure parmi les plus importantes entreprises indépendantes de services en technologies de l'information et en gestion des processus d'affaires dans le monde.

Dans le cadre de cette opération, CGI a été conseillée par une équipe de Fasken Martineau formée de Jean-René Gauthier, Robert Paré, Alain Ranger, Jean-Philippe Mikus, Louis-Martin Dubé, Julie Cuddihy, Diane Bertrand, Patricia Gagnon, Nicolas Leblanc, Jean-Michel Lapierre et Étienne Gadbois.

Ubisoft acquiert Hybride Technologies

Le 8 juillet 2008, Ubisoft a annoncé l'acquisition d'Hybride Technologies, une société établie près de Montréal reconnue pour son expertise dans la création d'effets visuels pour le cinéma, la télévision et la publicité. Hybride a participé à la création de plusieurs films innovateurs tels que 300, Sin City de Frank Miller et la série Spy Kids.

Ubisoft et Hybride vont collaborer sur des projets de partage de technologies et de développement d'outils communs qui permettront d'optimiser la création des jeux vidéo et des effets spéciaux afin d'offrir aux joueurs des expériences visuelles toujours plus proches de celles du cinéma. En parallèle, Hybride continuera de travailler activement avec ses partenaires actuels sur des projets de films, tout en apportant son expertise à la mise en valeur des propriétés intellectuelles d'Ubisoft au cinéma.

Ubisoft figure parmi les chefs de file en production, édition et distribution de jeux interactifs dans le monde. Le groupe a connu une croissance considérable grâce à un catalogue de produits fort et diversifié et à des partenariats fructueux.

Une équipe de Fasken Martineau composée, entre autres, de Catherine Isabelle, de Nathalie Anne Béliveau et de Stéphane Caïdi (droits des sociétés), et de Thomas Copeland (fiscalité) a conseillé Ubisoft dans le cadre de cette opération.

Fasken Martineau numéro 1 mondial au chapitre des opérations de fusion et acquisition comportant un volet canadien réalisées dans les trois premiers trimestres de 2008

Le 30 septembre 2008, Thomson Reuters a reconnu à Fasken Martineau la prestation de conseils à l'égard de 65 opérations de fusion et acquisition canadiennes réalisées en 2008. Ce classement place Fasken Martineau au premier rang des cabinets à l'échelle mondiale, classement partagé ex aequo avec un autre cabinet. On a également reconnu à Fasken Martineau la prestation de conseils à l'égard de 60 opérations de fusion et acquisition canadiennes annoncées en 2008, ce qui place le cabinet au deuxième rang à l'échelle mondiale.

Au cours des huit derniers trimestres, Fasken Martineau nous sommes continuellement classés parmi les cinq premiers cabinets d'avocats dans ces catégories d'opérations.

Ces données comprennent toutes les opérations ayant été annoncées et réalisées entre le 1er janvier et le 30 septembre 2008 et dont Thomson Reuters a été informé. Thomson Reuters est chef de file mondial dans la prestation de solutions informationnelles intégrées destinées aux entreprises et aux professionnels.

Heenan Blakie - Transactions 2008

Dossiers majeurs

Conversion de Fiducie de **revenu TransForce**. En mai, notre client Fonds de revenu TransForce réalisait sa conversion en Transforce Inc., une société versant des dividendes et axée sur la croissance. Il s'agit de la première conversion d'une fiducie commerciale en une société au Canada et la première conversion de ce type sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La conversion a créé un précédent, combinant un arrangement à la fois en vertu de la LCSA et du Code civil du Québec. TransForce est le chef de file du secteur du transport et de la logistique au Canada, avec un chiffre d'affaires annuel de deux milliards de dollars. [Neil Wiener]

Renewable Energy Corporation [REC]. Nous sommes fiers d'avoir été choisis comme conseillers juridiques par cette société norvégienne, qui s'implante au Québec. REC est le leader mondial de la fabrication de polysilicones, un matériau utilisé dans la fabrication des panneaux solaires. En août dernier, la société annonçait son intention de développer une usine à Bécancour, un projet de quelque 1,2 G\$ US. [Terry Didus]

Appel d'offres pour l'énergie éolienne. L'engagement du cabinet auprès du secteur si prometteur des énergies renouvelables s'est également manifesté par notre représentation d'une partie à un des consortiums retenus à la suite d'un appel d'offres d'Hydro-Québec pour 2 000 MW d'énergie éolienne. Le consortium a été retenu en vue de la réalisation de deux projets totalisant 116 MW, l'un en Montérégie (Saint-Valentin) et l'autre en Gaspésie (New Richmond). [Ilan Dusnky]

Centre hospitalier de l'Université de Montréal. Le cabinet assure depuis longtemps



Carl Bélanger



Michel Saint-Pierre

l'encadrement juridique du CHUM, en vue de la construction du nouvel hôpital et du centre de recherche aux termes d'un partenariat public-privé. C'est un projet fort complexe dont l'importance économique et sociale en font l'un des plus médiatisés de l'heure. [Michel Poirier]

Refinancement et recapitalisation de **Tembec**. Le 29 février, la forestière canadienne Tembec Inc et ses filiales ont complété une recapitalisation régie par la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Cette opération comportait la conversion des billets de premier rang non garantis de 1,2 milliard \$ US en nouvelles actions et l'instauration de facilités de crédit de 300 millions \$ US. Heenan Blakie a agi comme conseiller juridique de Tembec dans cette opération majeure. [Keith D. Wilson]

Acquisition de Groupe Financier Everest par la Financière Banque Nationale. Le 7 février, la Financière Banque Nationale, une filiale de la Banque Nationale du Canada, annonçait la conclusion d'une entente d'acquisition du Groupe Financier Everest, une firme de valeurs mobilières établie au Québec. Les conseillers d'Everest et l'actif de 550 M\$ de leurs clients devaient permettre à la Financière Banque Nationale de renforcer sa présence sur le marché québécois et de confirmer sa position de première banque au Québec dans le secteur de la gestion de pat-

rimoine. L'acquéresse était représentée par Heenan Blaikie. [Carl Bélanger]

Acquisition de Groupe Option Retraite par la Banque Nationale du Canada. Le 18 septembre, Banque Nationale Groupe financier annonçait l'acquisition du Groupe Option Retraite, une firme de courtiers en valeurs mobilières de plein exercice qui se spécialise dans la planification financière personnelle. Fondé en 1993, le Groupe Option Retraite gère des actifs totalisant plus de 1,5 G\$ et compte 180 employés et 15 bureaux au Québec et en Ontario. Banque Nationale Groupe financier bénéficiait de l'assistance de Heenan Blaikie. [Carl Bélanger]

Acquisition par **Averna Technologies Inc.** des actifs de Mindready Solutions. Heenan Blaikie a représenté Averna Technologies Inc. lors de l'acquisition des actifs et entreprises principaux de Solutions Mindready le 27 février 2008. Mindready, société montréalaise inscrite à la Bourse TSX, avait déposé le 25 janvier précédent, un avis d'intention aux termes de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Averna, société à capital fermé fondée en 1999, se spécialise dans l'ingénierie des tests. Ses clients proviennent des secteurs de l'aérospatiale et de la défense, des télécommunications et de l'électronique, de l'automobile, du transport terrestre et des technologies en émergence. [Carl Bélanger]

Acquisition de **TQS** par Remstar. Heenan Blaikie a représenté le groupe Remstar dans le cadre de l'acquisition proposée du contrôle de TQS Inc. Dans ce contexte, nous avons notamment représenté l'acquéreur auprès de certains organismes de réglementation, en l'occurrence le Bureau de la concurrence et le CRTC, en vue de l'obtention des autorisations requises en regard de l'acquisition du contrôle de TQS Inc. [Auguste Masson]

Investissement dans **Systèmes Neuralitic Inc.** Les sociétés technologiques de Montréal demeurent très actives. Heenan Blai-

kie représentait des investisseurs – Vertex Venture Capital, un fonds israélien, en collaboration avec BDC Capital de risque et GO Capital – qui ont fait un investissement dans Neuralitic Systems Inc., une entreprise montréalaise qui offre des services d'analyse des données aux exploitants de réseaux et aux fournisseurs de services de communications. [Carl Bélanger]

Développement du **quartier Griffintown** de Montréal. Heenan Blaikie a agi pour le promoteur, la société Devimco, dans la mise en place du cadre réglementaire et la négociation des ententes avec la ville de Montréal. L'investissement prévu dans le cadre de ce projet de développement commercial et résidentiel à Montréal est de l'ordre de 1,2 G\$. [Michel Poirier]

Acquisition d'actifs pour **Card One Plus Ltd.** Le 6 août 2008, notre cliente Card One Plus Ltd. annonçait l'achat, via une filiale, de certains actifs du secteur du traitement des paiements « sans carte » détenus par les filiales de Optimal Group Inc. au Canada, en Irlande, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Card One, un fournisseur de solutions de paiements électroniques, développe ainsi son volet international dans ce secteur en plein essor.

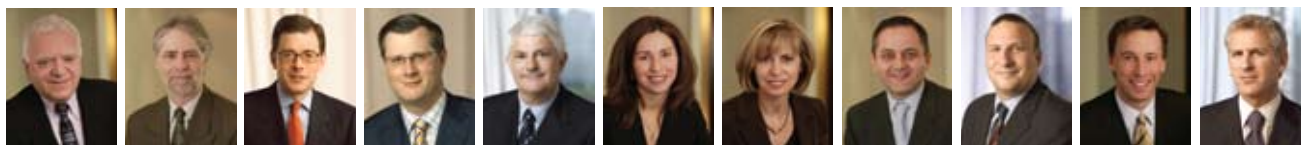
McMillan - transaction

Junex Inc. conclut un placement privé par voie de prise ferme de 22,2 millions de dollars.

Dirigé par Jean-François Pelland et ses collaborateurs Jonathan Labranche et Julie Normand, MCMILLAN a agi pour le syndicat de preneurs fermes dirigé par Merrill Lynch Canada Inc. et composé de Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc., Compagnie de valeurs mobilières D&D, GMP Valeurs Mobilières S.E.C. et Corporation de Valeurs Mobilières Dundee.



MANDATS MARQUANTS – 2008 - OSLER



George
Hendy

Martin
Desrosiers

Robert
Yalden

Étienne
Massicotte

Sylvain
Lussier

Sandra
Abitan

Christiane
Jodoin

Shahir
Guindi

Jonathan
Cutler

Ward
Sellers

Mark
Brender

Fusions et acquisitions

MEGAN Brands Inc., dans le cadre de son placement par prise ferme d'actions ordinaires totalisant 78 millions de dollars.

Avocats : Ward Sellers, Chris Main, Max Rogan, Étienne Massicotte, Natalie Gosselin, Geneviève Filion, François Auger, Alain Fournier

TELUS Corporation, dans le cadre de son acquisition de Emergis, moyennant environ 763 millions de dollars.

Avocats : Robert Yalden, Max Rogan, José Kouri, Éric Blondeau, Rumdeep Basra, James Hassell, Michelle Lally, Pierre Magnan, Tara Meyer, Paul Winton

OZ Communications, société fermée dont le siège social se trouve à Montréal, dans le cadre de sa vente à Nokia.

Avocats : Shahir Guindi, Nathalie Beaugard, Mark Brender, Eva Gazurek, Jason Comford, William Corcoran, Robert Lando

Quincaillerie Richelieu Ltée, dans le cadre son acquisition de Acroma Sales Ltd. et de Top Supplies Inc.

Avocats : Christiane Jodoin, Hugo-Pierre Gagnon

Radialpoint SafeCare dans le cadre d'un investissement de 98 million de dollars avec TA Associates, Inc.

Avocats : Shahir Guindi, Daniel Yelin, Hugo-Pierre Gagnon, Bastien Gauthier, Laurie McQueen, Etienne Massicotte, Mark Brender, Alain Fournier

Healthvision Solutions, Inc., dans le cadre de son acquisition de MediSolution Ltée, moyennant 49,5 millions de dollars.

Avocats : Guindi Shahir, Main Chris, Troulis Constantine

Canada Bread Company, Inc., dans le cadre de son acquisition de Aliments Martel Inc., moyennant 42 millions de dollars.

Avocats : Christiane Jodoin, Josée Kouri, Elaine Marchand, Alain Fournier, Myriam Sarrazin, Nicole Brown, Radha Curpen, Matthew Keen, Michelle Lally

Actionnaires contrôlants de CHC Helicopter Corp., dans le cadre de sa vente à First Reserve Corp., moyennant 3,7 milliards de dollars.

Avocats : Robert Yalden, Rob Lando, Chris Main, François Auger

Jubilant Organosys, dans le cadre de son acquisition de Santé DRAXIS Inc., moyennant 255 millions de dollars américains.

Avocats : Shahir Guindi, Warren Katz, Daniel Yelin, Thierry-Olivier Keable, Jean-Pierre Blanchette, Mark Brender, Robert Raizenne, Etienne Massicotte, Natalie Gosselin, Jonathan Cutler, Neil Bindman, Nicole Cloutier, Jason Comford, Kevin Cramer, Daniel Elie, Peter Franklyn, David Hardy, Andrew Herr, Nicole Kutlesa, Peter MacDonald, Sven Poysa, Damian Rigolo, Paul Seragarian, Nathan Whitaker, Josée Thibodeau, Stéphanie White, Paul Winton

Xanthus Pharmaceuticals, dans le cadre de sa vente à Antisoma plc., moyennant 52,2 millions de dollars américains.

Avocat : Shahir Guindi

SR Telecom, dans le cadre de sa vente de la quasi totalité des actifs de Groupe Lagassé.

Avocats : Robert Yalden, Sandra Abitan, Martin Desrosiers, François Auger, Daniel Yelin, Geneviève Filion, Jonathan Cutler

Litiges

Les procureurs du gouvernement du Canada devant la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (Commission Gomery) et toutes les autres poursuites y afférentes.

Avocat : Sylvain Lussier

Elpida Memory, dans le cadre de sa défense réussie d'un recours collectif intenté par Option Consommateurs concernant un complot visant une hausse artificielle de prix.

Avocats : Sylvain Lussier, Christopher Naudie

Genpharm ULC, dans le cadre de sa défense réussie d'une poursuite intentée par Gennium, sous-distributeur de Genpharm au Québec.

Avocats : George Hendy, Sylvain Lussier, Karim Renno, David Grossman, Jasmine Wahhab

Louis Dreyfus & Cie. S.A., lors de requêtes (devant la Cour supérieure) pour annuler des sentences arbitrales rendues par un tribunal d'arbitrage de la Chambre de commerce Internationale à Paris, relativement à un litige entre les propriétaires d'une raffinerie de pétrole en Allemagne.

Avocats : George Hendy, Anne-Marie Lizotte, Catherine Lambert, Aya Khalaf

QUELQUES MANDATS RÉCENTS DU BUREAU DE MONTRÉAL DE BLAKES



Robert Torralbo



Alain Massicotte



James Papadimitriou



Yves Beaudoin



Denis Boudreault



Howard Levine



alfred Buggé

Autoroute 25 : clôture financière du premier partenariat public-privé du gouvernement du Québec

Le 24 septembre 2008, le gouvernement du Québec a annoncé la clôture financière du projet visant la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien relatifs à l'achèvement de l'autoroute 25, dans la région métropolitaine de Montréal. Le projet est évalué à environ 500 M\$ et, selon le ministère des Transports, représente une économie d'une valeur actuelle de 226 M\$ sur 35 ans comparativement à l'approche classique; les citoyens auront accès à la nouvelle infrastructure deux ans plus tôt que ce qui était prévu à l'origine. Il s'agit de la clôture du premier partenariat public-privé dans la province de Québec et, une fois qu'elle sera en service, l'autoroute à péage sera la première en exploitation au Québec en près de 20 ans. Après une demande de qualification suivie d'une demande de propositions à trois candidats internationaux reconnus, une entente a été conclue entre le ministère des Transports du Québec et Concession A25, S.E.C., société contrôlée par Macquarie Infrastructure Partners. Le consortium des prêteurs de Concession A25 était représenté par Blakes, dont l'équipe était dirigée par Alain Massicotte et comprenait Sophie Kaine Roy, Clémentine Sallée, Yannick Beaudoin et Jean Gagnon.

Option Consommateurs c. Novopharm – la Cour d'appel du Québec rend sa décision dans le cadre d'un recours collectif de 3,9 G\$ CA

Dans un jugement prononcé le 23 mai 2008, la Cour d'appel a confirmé le jugement rendu par la Cour supérieure du Québec le 17 janvier 2006, qui a refusé d'accorder à Option Consommateurs l'autorisation d'intenter un recours collectif contre plusieurs fabricants de médicaments afin d'obtenir des dommages-intérêts d'environ 4 G\$ CA dans l'affaire Option Consommateurs c. Novopharm et al.

En entreprenant la procédure en février 2003, Option Consommateurs cherchait à représenter tous les résidents du Québec contre neuf fabricants de médicaments en se fondant sur un article paru dans La Presse ainsi que sur des allégations générales et vagues selon lesquelles les prétendus rabais « illégaux » octroyés par les fabricants en question avaient fait augmenter les coûts liés aux régimes d'assurances-médicaments privés et publics des résidents québécois.

Par ce jugement, la Cour d'appel du Québec a également clarifié le principe juridique relatif à la qualité pour agir dans le contexte des recours collectifs. À cet égard, le tribunal a confirmé que, sauf dans le cadre de circonstances spéciales comme celles où les intimées visées par un recours collectif proposé sont soupçonnées d'avoir comploté pour commettre la faute alléguée, le requérant à un recours collectif proposé doit faire la preuve d'un lien de droit avec toutes et chacune des intimées visées par ce recours. Laboratoire Riva, l'une des intimées dans le cadre de ces procédures, était représenté par Blakes dont l'équipe était dirigée par Robert Torralbo.

Quebecor Média réalise sa privatisation de Nurun Inc.

Le 19 février 2008, Quebecor Média inc. a annoncé la réalisation de son offre visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Nurun inc. L'acquisition a été effectuée au moyen d'une offre publique d'achat entièrement au comptant, lancée le 9 janvier 2008, aux termes de laquelle les actionnaires de Nurun ont reçu 4,75 \$ CA par action. Après l'expiration de l'offre le 19 février 2008, Quebecor Média a pris livraison de 91,54 % des actions de Nurun en circulation qu'elle-même ou les membres de son groupe ne détenaient pas déjà, et les a réglées. Ensuite, elle a réalisé une acquisition forcée des actions restantes de Nurun en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Les actions ordinaires de Nurun ont été radiées de la cote de la

TSX à la clôture des marchés le 27 février 2008. La valeur totale de l'opération était de quelque 76 M\$ CA. Blakes a agi à titre de conseiller juridique du comité indépendant de Nurun avec une équipe composée de Denis Boudreault, Howard Levine et Alfred Buggé.

Rank acquiert les activités relative aux emballages et aux produits de consommation d'Alcoa

Le 29 février 2008, Rank Group Limited, société contrôlée par Graeme Hart de Nouvelle-Zélande, a réalisé l'acquisition de 2,7 G\$ US des activités d'emballage et de produits de consommation d'Alcoa Inc. qui comptent environ 10 000 employés dans 23 pays et qui se spécialisent dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'une vaste gamme de produits d'emballage pour divers utilisateurs finaux, soit, entre autres, les systèmes de fermeture en plastique et en aluminium pour des contenants de boissons et de produits alimentaires, du papier d'aluminium, des sacs et des emballages en plastique, des produits d'emballage flexibles, des contenants de plastique thermoformés et des feuilles et pellicules en plastique extrudé. Au Canada, Rank était représentée par Blakes dont l'équipe comprenait Natalie Bussière, Philippe Décary et Katherine Girard.

Acklands-Grainger Inc. acquiert les actifs d'Excel F.I.G. Inc.

Le 6 juin 2008, Acklands-Grainger Inc., filiale canadienne de W.W. Grainger Inc., a acquis la quasi-totalité des actifs d'Excel F.I.G. inc. de Granby, au Québec. Grainger est le plus important fournisseur d'une gamme complète de produits d'entretien d'installations et fait affaire avec des entreprises et des institutions au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Excel F.I.G. distribue une gamme complète de produits de maintenance, de réparation et d'exploitation destinés aux entreprises, et elle joue un rôle clé au Québec dans la région des Cantons de l'Est. Excel F.I.G. était représentée par Blakes dont l'équipe était composée de Philippe Bourassa, Eric Poole, John Leopardi, Marise Chabot et Mark MacNeil.

KanAm fait l'acquisition, auprès du Groupe de sociétés Canderel et du Groupe Proment, du projet de Bell Canada à l'Île-des-Sœurs.

Le 16 octobre 2008, KanAm Grund Kapitalanlagegesellschaft mbH (« KanAm »), agissant pour le compte de KanAm Grundinvest Fonds, un fonds de placements immobiliers allemand parrainé par KanAm, a acquis un complexe de bureaux de trois immeubles comptant 605 184 pieds carrés d'une coentreprise formée du Groupe de sociétés Canderel

et du Groupe Proment. Ce complexe abrite la première phase du nouveau siège social de Bell Canada situé sur L'Île-des-Sœurs, à Montréal (Québec). Blakes a agi pour le compte de KanAm, avec une équipe qui comprenait James Papadimitriou, Jean Gagnon, Daniel Ferreira et Marise Chabot.

J.M. Smucker fait l'acquisition de la marque Carnation auprès de Nestlé

Le 1er octobre 2007, J.M. Smucker Company, par l'entremise de sa filiale canadienne Smucker Foods of Canada Co., a acquis de Nestlé Canada Inc. les activités liées aux produits de lait en conserve Carnation au Canada. La gamme actuelle de produits liés au lait de marque Carnation au Canada comprend le lait évaporé, la crème épaisse et le lait écrémé en poudre dont les ventes nettes annuelles s'établissent à environ 50 M\$. Blakes, dont l'équipe comprenait Natalie Bussière, Philippe Décary et Daniel Ferreira, a agi pour le compte de Nestlé et du vice-président et chef du contentieux.

Un haut dirigeant du Mouvement des Caisses Desjardins se joint à Langlois Kronström Desjardins

Pierre Brossard devient avocat-conseil et conseiller stratégique

La direction de Langlois Kronström Desjardins est heureuse de souligner l'arrivée au sein de son cabinet de Pierre Brossard, à titre d'avocat-conseil et de conseiller stratégique. Il commencera ses fonctions le 14 janvier 2009 et sera basé à Montréal. Pierre Brossard était jusqu'à tout récemment Premier vice-président exécutif à la Direction du Mouvement des Caisses Desjardins. À ce titre, il a participé à la définition des enjeux et du positionnement du Mouvement en plus d'assurer la gestion de projets à portée stratégique. Il a également assumé la responsabilité des vice-présidences Relations gouvernementales, Affaires juridiques et Conformité, Affaires internationales et Communications et Relations publiques. Tout au long de sa carrière, il a occupé des postes de haute direction stratégique et opérationnelle dans les domaines financier, coopératif et éducatif. «J'étais à la recherche d'un milieu dynamique, où la dimension humaine est importante. Langlois Kronström Desjardins, par ses valeurs et sa philosophie, correspond tout à fait à mes attentes. Je suis enthousiaste à l'idée de faire partie de cette grande famille et de continuer ma carrière au sein de ce cabinet d'excellence », a souligné Pierre Brossard. «Nous sommes très fiers que M. Brossard ait choisi de se joindre à notre équipe. Sa vaste expérience dans le domaine des affaires et dans bon nombre de secteurs de pratique d'excellence au sein de notre cabinet, permettra d'offrir à nos clients des conseils judicieux leur permettant d'atteindre leurs objectifs les plus élevés », a déclaré Jean-François Gagnon, associé directeur de Langlois Kronström Desjardins. Pierre Brossard a débuté comme avocat en pratique privée pour ensuite rejoindre la Commission scolaire Jacques-Cartier à titre de secrétaire général et responsable des affaires juridiques. Il a poursuivi sa carrière à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) comme secrétaire général et à ce titre, responsable des directions des Affaires juridiques et des Relations de travail. Il est subséquemment devenu vice-recteur exécutif de l'Université. Pierre Brossard est ensuite passé au secteur financier, à La Financière Coopérants, où il a occupé le poste de vice-président de Groupe, Affaires institutionnelles, avant de rejoindre le Mouvement des Caisses Desjardins.

Plaider sa cause avec 10% de la preuve

Par Me Dominic Jaar

Actuellement, plus de 95% de l'information est créée sur support électronique et un maigre 5% des documents qu'elle constitue se voit imprimé. Quant à la grande majorité de l'information, elle demeure à jamais gravée sur un support technologique : disque dur, serveur, mémoire flash (clé USB, carte de caméra, etc.), CD ou DVD, etc.

Depuis déjà quelques années, le monde des affaires, mais les individus aussi, travaillent virtuellement la majorité du temps : Les transactions se font en ligne en temps réel; Les échanges se font par courriel, messagerie instantanée et voix sur protocole internet; Les documents sont créés et enregistrés sur un ordinateur ou un assistant numérique personnel (Palm, Blackberry, iPhone, etc.).

Pendant ce temps, dans un univers parallèle, les avocats plaideurs se complaisent toujours dans leur monde de papperasse. Imprimantes, boîtes de banquier, tablettes de papier, crayons surligneurs, chemises et Post-It® sont de la partie afin d'assurer le déboisement complet des forêts mais

surtout pour maintenir un maximum d'inefficacité!

Alors que les clients acheminent leurs documents pertinents à l'avocat par courriel, ce dernier se fait un devoir, prétextant une obligation déontologique occulte, de les imprimer en plusieurs copies. Ainsi, la majorité des documents propres à une affaire seront généralement imprimés lors de leur réception mais aussi par la suite, lorsque l'avocat aura besoin d'y référer. Paradoxalement, que ce soit lui-même ou par le truchement de son assistante, on reconnaît l'efficacité de la recherche assisté par ordinateur afin de retrouver rapidement des documents. Notre avocat lancera donc une recherche sur son ordinateur ou sur le réseau de son cabinet et imprimera le document trouvé...

Malheureusement, la bêtise ne s'arrête pas là! Quelques mois ou années plus tard, lorsque viendra le temps de préparer le procès, les documents seront réimprimés selon le nombre de parties à l'instance. Il n'est donc pas rare que, dans le cours d'une même affaire, l'ensemble de la documentation soit imprimé 5 ou 6 fois, moyennant quelques 25 cents par page... au frais du client, il va sans dire!



Après un tel dossier, il n'est pas rare de voir ce même avocat au prétoire, prêchant la nécessité de l'accessibilité à la justice!

Par contre, cette situation qui peut sembler burlesque n'est là qu'une facette de la pratique archaïque de l'avocat. Celle-ci se dégrade davantage lorsqu'on songe au mandat du plaideur, un officier de justice, qui doit faire triompher la vérité en faisant ressortir la preuve des interrogatoires qu'il aura tenus et des documents qu'il aura obtenus. Comment y arrive-t-il s'il ne comprend pas la façon dont ces mêmes documents sont créés? Pire encore, quelle partie importante de la preuve omettra-t-il s'il ne requiert pas la version électronique des documents pertinents?

Dans le cadre de la conférence LegalIT (www.legalit.ca), plusieurs séances ont été tenues afin de discuter des bénéfices et des défis que génère l'administration de la preuve électronique. Notons que les séances en question ont aussi été

solutionsisad
numérisation & soutien au litige

Numérisation | OCR | Indexation objective | eDiscovery
Livres de clôture électroniques | Mémoires d'appel électroniques
Produits CT Summation® : vente et formation
Service conseil et soutien technique

Solutions ISAD Inc. | info@isadsolutions.com | www.isadsolutions.com
651 rue Notre Dame Ouest, bureau 450, Montréal, Québec H3C 1H9 | T: 514 875 6353 | F: 514 875 6735

celles qui ont attiré le plus de participants. Plus de 125 personnes se sont pressés afin d'écouter l'Honorable Colin L. Campbell, juge à la Cour supérieure de l'Ontario, associé chez Lenczner Slaght, Me Patrick E. Zeller, vice-président et conseiller juridique chez Guidance Software Inc. et Mme Peg Duncan, directrice des opportunités d'affaires et technologies émergentes au Ministère de la Justice du Canada, traiter de l'importance de la preuve électronique pour les avocats de tout acabit. En plus de jeter un coup d'œil aux Principes de Sedona Canada, les panelistes ont offerts aux participants plusieurs exemples afin d'expliquer les raisons pour lesquelles la preuve électronique est nécessaire dans tous les dossiers. Les conférenciers ont tenté de défaire le mythe à l'effet que seuls les gros dossiers requièrent d'identifier, recueillir et analyser la documentation électronique.

De toute façon, peu importe le dossier, il est important de rappeler que les parties ont l'obligation de préserver l'information potentiellement pertinente à l'affaire en question. À défaut, la partie ayant altéré la preuve pourrait être sanctionnée pour spoliation. Or, cette dernière ne vise pas que la destruction; une simple modification pourrait être suffisante pour qu'il y ait spoliation. Puisque l'information est volatile dans le domaine électronique, il faut donc redoubler de prudence et mettre en place des mesures de préservation de la preuve très tôt dans le cadre d'un litige. C'est à l'avocat que revient l'obligation d'en aviser son client. Autrement, pourrait-on blâmer l'avocat pour la spoliation de la preuve par son client?

Sans être obligé de pousser jusque-là, citons le juge Campbell qui justifiait la nécessité pour tout avocat de travailler avec les « originaux », i.e. dans bon nombre de cas, les documents électroniques : « Comment un avocat peut-il être certain d'avoir tout

ce qu'il lui faut alors même qu'il n'a aucun document électronique? Comment peut-il savoir si l'imprimé qu'on lui remet n'a pas été modifié? Comment a-t-il accès aux métadonnées? » [Notre traduction]

Me Kelly Friedman, associée chez Ogilvy Renault, et M. Chuck Rothman, Directeur des services de litige électronique chez H&A Forensics, ont justement abordé ce dernier sujet. Ils ont d'abord expliqué ce que sont les métadonnées et comment elles sont créées et conservées, pour ensuite se pencher sur les risques et les bénéfices qu'elles offrent. Au chapitre des risques, rappelons que des renseignements personnels ou des informations couvertes par un privilège (relatif au litige, secret professionnel, etc.) peuvent s'y retrouver. Pensons au fameux suivi des modifications [qui sont en fait des informations cachées plutôt que des métadonnées] contenant les commentaires d'un client... Quant aux bénéfices, les métadonnées permettent au plaideur et à son équipe d'organiser rapidement l'information en la filtrant par témoin, par date, par sujet, etc. Finie l'époque où l'on devait numériser les documents et les coder manuellement. À l'aide des documents électroniques, il est désormais possible d'obtenir un codage minimal avec les métadonnées.

D'ailleurs, Me Patrice Morin, associé chez Borden Ladner Gervais, Mme Luisa Dodaro, alors associée chez Groupe Platinum Legal et M. Joshua C. Gililand, gestionnaire du développement des affaires chez CT Summation, ont considéré l'utilité des métadonnées pour les logiciels de support au litige. En deux mots, celles-ci permettent à ces derniers d'ordonner l'information qui leur est fournie afin de faciliter le travail de l'avocat et d'accélérer ses recherches. Ce panel a convaincu les participants de l'importance de transformer sa pratique vers un bureau sans papier et ce, peu importe

la taille des dossiers gérés. En effet, les logiciels de support au litige sont d'excellents outils afin d'organiser, non seulement les pièces et les notes sténographiques, mais aussi les idées permettant de bien développer sa théorie de la cause.

Notons au passage que la conférence-midi intitulée « La technologie judiciaire : un passage obligé » et offerte par McCarthy Tétrault a permis aux Honorables Nicole Duval-Hesler, juge à Cour d'appel, André Wery, juge en chef adjoint à la Cour supérieure, et René de la Sablonnière, juge à la Cour du Québec, d'exposer leurs expériences et vues quant à l'usage des technologies par la magistrature mais aussi par les avocats. Les titres de leurs présentations respectives, La justice à l'ère électronique, La technologie judiciaire : une révolution pas si tranquille, et Le juge et les technologies : d'usager à protagoniste, donnaient le ton à cette séance enlevante où personne n'a été laissé pour compte. De la vie privée au tribunal électronique, en passant par les outils du Conseil Canadien de la Magistrature et la création du Centre Canadien pour la Technologie Judiciaire, les participants ont bien senti l'intérêt que portent les juges et les tribunaux aux technologies. Il ne reste qu'à espérer que les participants en convainquent leur entourage afin que les technologies prennent leur essor dans le milieu juridique, comme elles l'ont fait partout ailleurs !

Dans cette optique, joignez-vous aux quelques 300 personnes ayant participé à LegallT l'an dernier, en vous rendant cette année au Centre Mont-Royal les 20 et 21 avril 2009. Ces deux journées extraordinaires sont constituées de plus de 30 heures d'information nécessaire à votre formation permanente. Au plaisir de vous y croiser!

[1] Dominic Jaar est avocat et agit comme consultant au sein de Conseils Ledjit, une firme spécialisée en gestion de l'information, administration de la preuve électronique et technologies juridiques.

TARZI

Maintenant 2 locaux pour mieux vous servir



LA MODE À BIEN **MEILLEUR** GOÛT

ET SI LE GOÛT A UN COÛT
IL EST ENCORE MEILLEUR.

La collection

automne-hiver

- Habits, vestons sports, pantalons
- Vêtements sports Navigare, Bruno St-Hilaire
- Paletots d'hiver
- Collection complète de cuirs pour hommes et femmes

Pour les vacanciers notre
collection **été**

- Habits, vestons sports, pantalons
- Vêtements sports Navigare, Bruno St-Hilaire

Lundi de 9h30 à 17h • Mardi, jeudi de 9h30 à 16h - Samedi de 9h à 17h • Dimanche de 10h à 15h
Mercredi, vendredi **sur rendez-vous** - Richard 514.497.9743

à l'entrepôt: 514.739.6298 • avec Richard: 514.497.9743
avec Louise: 514.349.2387 • ou Daniel: 514.235.7385

3850, rue Jean-Talon ouest, Bureau 109 (collection automne-hiver)
ou bureau 112 (collection été), VMR (Québec) H3R 2G8



LUISA CERANO®

PRÊT-À-PORTER

ACCESSOIRES

OGILVY
depuis 1866

Boutique au 2^e étage
Sainte-Catherine O. et de la Montagne
514.842.7711 poste 386
ogilvycanada.com